



Mission de coordination de la feuille de route relative aux produits phytosanitaires et au plan de sortie du glyphosate

Note d'étape (partie 1)

Synthèse des entretiens en régions (partie 2)

Pierre Etienne BISCH.

Préfet de Région (h), coordinateur interministériel
assisté de

Louis HUBERT

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Conseil général de l'environnement et du développement durable
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Didier PINÇONNET

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Novembre 2019

SOMMAIRE

Partie 1 : note d'étape.....	7
1. Les constats sur un modèle de production agricole.....	7
1.1. Le système actuel de production agricole montre ses limites.....	7
1.2. Le plan Ecophyto ne doit pas conforter ce système mais être un levier pour le faire évoluer.....	7
2. Dans ces conditions, pour infléchir la consommation de PPP il faut aussi agir sur d'autres leviers.....	8
2.1. Pour certains agriculteurs, le changement est possible et soutenable.....	8
2.2. Une autre orientation pour le plan ECOPHYTO.....	8
3. Un contexte dans lequel le « verrouillage sociotechnique » l'emporte face aux solutions techniques alternatives.....	8
3.1. Une évaluation aurait été nécessaire.....	8
3.2. Recourir à des indicateurs plus pertinents.....	8
Le poids du levier réglementaire dans l'évolution.....	9
3.3. L'implication nécessaire des filières	9
3.4. ... et indispensable des chambres d'agriculture.....	9
3.5. Les écarts entre agriculteurs et consommateurs.....	9
4. L'exploitant et son libre arbitre	9
4.1. Responsabiliser l'agriculteur.....	9
4.2. Intégrer la notion de risque liée au changement.....	10
4.3. Co construire le changement avec l'agriculteur.....	10
5. Dans une approche agronomique et globale de son exploitation.....	10
5.1. Concevoir un projet agronomique.....	10
5.2. Reconsidérer le sol.....	10
6. Mais dépendante des solutions mises en place à l'échelle territoriale et nationale....	10
6.1. Prendre appui sur les filières aval.....	10
6.2. Les décideurs territoriaux ont un rôle à jouer.....	11
7. En tout état de cause, il y a urgence à réconcilier la population rurale avec le monde agricole.....	11
8. Quelques pistes thématiques :.....	11
8.1. Accompagner les acteurs agricoles dans cette mutation.....	11
8.1.1. La formation professionnelle.....	11
8.1.2. La formation initiale.....	11
8.1.3. Reconnecter les agriculteurs avec leur territoire.....	11
8.2. Permettre aux agriculteurs de tirer un juste revenu de leur travail.....	11
8.2.1. La valeur ajoutée.....	11
8.2.2. La PAC.....	12

8.2.3. Aider à l'émergence de projets.....	12
8.2.4. Vers de nouveaux modes de commercialisation.....	12
8.3. S'appuyer sur les chambres d'agriculture et l'interprofession.....	12
8.3.1. En finir avec les approches segmentées.....	12
8.3.2. Redéfinir un contrat avec les chambres d'agriculture.....	12
8.4. Veiller à empêcher la concurrence déloyale.....	12
9. Pour aller plus loin.....	12
Partie 2 : synthèse des entretiens en régions.....	14
Introduction.....	14
1. Bourgogne Franche Comté (9 et 10 juillet 2019).....	15
1.1. Des agriculteurs qui s'interrogent sur les finalités du changement	15
1.2. ... mais une profession attachée à des principes d'image	15
1.3. ... et qui pointe des limites pour progresser.....	15
1.4. Le sujet sensible de la protection des riverains.....	16
1.5. Quel conseil pour quel accompagnement du changement ?.....	16
1.6. Financement : sujet complexe avec des priorisations croissantes.....	16
1.7. Expériences réussies.....	17
2. Pays de la Loire (5 et 6 septembre 2019).....	18
2.1. Une gouvernance stabilisée et soucieuse de cohérence entre ses membres.....	18
2.2. Un discours positif tenu dans le réseau des Chambres d'agriculture.....	18
2.3. Un réel potentiel de changement dans l'horticulture.....	18
2.4. Impasses techniques : une notion à prendre en compte	18
2.5. ... et parfois à relativiser.....	19
2.6. Protection des riverains : la conception et la robustesse des chartes au centre du débat.....	19
2.7. Financement : le comité des financeurs a un fonctionnement régulier.....	20
2.8. Pour un NODU régional.....	20
3. Ile de France (10 et 11 septembre 2019).....	21
3.1. Les finalités du changement encore peu appréhendées par les organisations professionnelles agricoles	21
3.2. ... qui ont pourtant le souci de préserver une image positive de leur modèle d'agriculture	21
3.3. ... et qui conditionnent le progrès à la levée de certains verrous et incertitudes.	21
3.4. Le sujet sensible des ZNT.....	22
3.5. Quel conseil pour quel accompagnement du changement ?.....	22
3.6. Une ingénierie de financement complexe justifiant des priorisations croissantes.....	22
3.7. La diversification des cultures, nécessaire à l'évolution du modèle suppose de créer et conforter les filières et débouchés.....	22
3.8. Expériences réussies.....	23
4. Auvergne Rhône Alpes (16 et 17 septembre 2019).....	24
4.1. Un dominante « agricole » dans les débats.....	24

4.2. Une position toute d'expectative et de conditions préalables des Chambres d'agriculture.....	24
4.3. Des coopératives toujours en deçà des attentes pour le déploiement d'ECOPHYTO II +.....	24
4.4. Un réel potentiel de changement dans l'arboriculture	25
4.5. ... mais aussi dans les métiers du grain.....	25
4.6. Biocontrôle : une notion passée dans l'usage courant.....	25
4.7. Séparation de la vente et du conseil : une opportunité pour les CA et un besoin de clarification.....	25
4.8. ZNT.....	26
4.9. Financement.....	26
5. Provence Alpes Côte d'Azur (19 et 20 septembre 2019).....	27
5.1. Une région qui a entrepris sa mutation sous la pression de la concurrence.....	27
5.2. Une gouvernance stabilisée et soucieuse de cohérence entre ses membres.....	27
5.3. Un discours critique des Chambres d'agriculture.....	27
5.4. ...Malgré un réel potentiel de changement auquel elles contribuent activement.	27
5.5. Et des impasses techniques liées au contexte particulier.....	28
5.6. Protection des riverains : la conception et la robustesse des chartes au centre du débat.....	28
5.7. Financement : le comité des financeurs a un fonctionnement régulier.....	28
6. Hauts de France (24 et 25 septembre 2019).....	30
6.1. Une région dominée par les grandes cultures et les légumes pour l'industrie agroalimentaire.....	30
6.2. Une gouvernance stabilisée qui privilégie le dialogue.....	30
6.3. Une profession agricole réticente.....	30
6.4. ...Malgré un réel potentiel de changement.....	30
6.5. Des freins importants subsistent.....	31
6.6. Protection des riverains : un rejet du décret.....	31
6.7. Financement : une mise en œuvre complexe.....	32
7. Bretagne (26 et 27 septembre 2019).....	33
7.1. Au cours de la COREAMR et lors d'entretiens bilatéraux , les représentants agricoles se sont exprimés sur les contraintes du changement.....	33
7.2. L'agriculture de conservation des sols au centre d'un réel débat.....	34
7.2.1. Des avantages :.....	34
7.2.2. Que des inconvénients :.....	34
8. Centre-Val-de-Loire (30 septembre et 1 ^{er} octobre 2019).....	35
8.1. Une région dominée par les grandes cultures.....	35
8.2. Une gouvernance stabilisée qui privilégie le dialogue.....	35
8.3. Un discours constructif de la Chambre régionale d'agriculture.....	35
8.4. ... courageux face au front uni du négoce et des grandes cultures.....	35
8.5. ...Malgré un réel potentiel de changement.....	36

8.6. Des freins importants subsistent.....	36
8.7. Protection des riverains : un rejet du décret.....	37
8.8. Financement : une mise en œuvre complexe.....	37
9. Occitanie (3 et 4 octobre 2019).....	38
9.1. Une région qui a entrepris sa mutation sous la pression de la concurrence.....	38
9.2. Mais confrontée à des enjeux environnementaux forts.....	38
9.3. Une gouvernance stabilisée qui privilégie le dialogue.....	38
9.4. Un discours critique des chambres d'agriculture... sans vision stratégique pour les filières.....	38
9.5. ... Malgré un réel potentiel de changement.....	39
9.6. Des freins importants subsistent.....	39
9.7. Protection des riverains : la conception et la robustesse des chartes au centre du débat.....	40
9.8. Financement : une mise en œuvre complexe.....	41
10. Nouvelle Aquitaine (10 et 11 octobre 2019).....	42
10.1. Un conseil régional qui s'affirme.....	42
10.2. Une gouvernance qui privilégie le dialogue.....	42
10.3. Une région dominée par la viticulture dont les caractéristiques « conditionnent » la déclinaison du plan ECOPHYTO.....	42
10.4. Une architecture DEPHY très présente sur un territoire fertile aux dynamiques de groupe	43
10.5. ... mais qui n'atteint pas les objectifs du plan.....	43
10.6. Consensus possible autour d'une notion de quota de glyphosate ?.....	44
11. Normandie (24 et 25 octobre 2019).....	45
11.1. Une région dépendante des produits phytosanitaires.....	45
11.2. Mais confrontée à des enjeux environnementaux forts.....	45
11.3. Une gouvernance stabilisée qui privilégie le dialogue.....	45
11.4. Un engagement réel des chambres d'agriculture davantage opérationnel que stratégique.....	45
11.5. ... et une faible dynamique de changement.....	45
11.6. Des freins importants subsistent.....	46
11.7. Donner envie	46
11.8. Sans imposer ?.....	47
12. Grand Est (28 et 29 octobre 2019).....	48
12.1. Une posture professionnelle d'une conception a priori séduisante	48
12.2. ... mais qui ne suffit pas à transcender les résultats attendus dans ECOPHYTO II +.....	48
12.3. Dans une région Grand Est où les trois vignobles annoncent une viticulture sans herbicide chimique en 2025 : le « <i>oui mais</i> » de la viticulture alsacienne au zéro glyphosate.....	49
12.4. Un appareil de formation agricole à la pointe de la création et du transfert de références utiles.....	49

12.5. Des financeurs disposés à contribuer au succès du plan ECOPHYTO II +	49
Conclusion.....	51
Annexes.....	53
1. Bourgogne Franche Comté.....	58
2. Pays de la Loire.....	59
3. Ile de France.....	60
4. Auvergne Rhône Alpes.....	61
5. Provence Alpes Côte d’Azur.....	61
6. Hauts de France.....	63
7. Bretagne.....	64
8. Centre Val de Loire.....	65
9. Occitanie.....	66
10. Nouvelle Aquitaine.....	67
11. Normandie.....	68
12. Grand Est.....	69

PARTIE 1 : NOTE D'ÉTAPE

1. LES CONSTATS SUR UN MODÈLE DE PRODUCTION AGRICOLE

1.1. Le système actuel de production agricole montre ses limites

Le système actuel montre ses limites et nombreux sont les agriculteurs qui s'interrogent sur son devenir. Certains sont face à des impasses et n'ont plus de réponse « facile » comme ce fut le cas ces dernières décennies.

Après l'industrialisation de l'agriculture par la mécanisation, le recours croissant à la chimie dans le processus de production (un problème=une molécule chimique), venant peu à peu se substituer à une approche plus agronomique de la production agricole, a considérablement simplifié le travail des agriculteurs. Il a permis des gains importants de productivité et de revenu pour les agriculteurs, mais conduit ces derniers à se détourner des fondamentaux du métier d'agriculteur, observateur et gestionnaire du vivant, pour en faire un opérateur au sein d'un système économique (en poussant un peu le trait : « un OS de sa coopérative de collecte ou de mise en marché »).

Ce système montre ses limites : sur le plan économique, en raison du coût toujours plus élevé des intrants (carburant, engrais minéraux et pesticides, irrigation, ...); sur le plan agronomique, face aux résistances constatées au fil des ans (adventices, parasites, insectes, etc.) ou au développement de nouvelles pressions liées en partie à la simplification des méthodes culturales; sur le plan environnemental avec les effets de la pollution diffuse par les engrais chimiques et les produits phyto pharmaceutiques (PPP) ; la pression quantitative sur la ressource en eau ; sur le plan sociétal avec un « rejet en bloc » d'un modèle qui a pourtant permis de ne plus manquer de rien ...

1.2. Le plan Ecophyto ne doit pas conforter ce système mais être un levier pour le faire évoluer

Il paraît illusoire de vouloir réduire significativement le volume des PPP et engrais chimiques sans revoir en profondeur les modèles de production. En effet les systèmes pratiqués actuellement se sont progressivement mis en place autour des réponses apportées par la chimie et promues par la PAC, et ont conduit à abandonner progressivement les réponses apportées par l'agronomie et l'écosystème.

Il ressort de notre mission que toute tentative de réduction de l'utilisation de PPP aura des effets limités si l'agriculteur ne recherche qu'à optimiser le coût des traitements, par le biais de la seule réduction des quantités utilisées.

Dès 2009, les concepteurs du plan savaient que l'atteinte d'un premier palier de -20% serait possible car ne nécessitant pas de changement de système et permettant par les économies de PPP réalisées de compenser la perte de rendement. En revanche, il était admis que l'étape suivante (-50%) supposerait une réelle mutation de l'agriculture. Or depuis cette époque, les résultats ont montré que non seulement le premier palier (-20%), n'avait pas été atteint, mais que cette phase de réduction (qui en fait n'a pas permis d'atteindre ce premier palier, à l'échelle nationale) n'avait pas incité les agriculteurs à faire évoluer le système, tout au contraire.

Cette trop lente montée en puissance des premiers plans Ecophyto a plutôt conforté le système en place sans l'engager dans une évolution durable. On mesure alors le désarroi de la profession qui répète à l'envie que le temps de l'agriculture n'est pas celui de la politique, alors que les acteurs

des COREAMR se retrouvent souvent pour saluer les actions récemment engagées...mais qui auraient dû l'être 10 ans plus tôt, au lendemain de l'accord scellé autour de l'objectif – 50%.

2. DANS CES CONDITIONS, POUR INFLÉCHIR LA CONSOMMATION DE PPP IL FAUT AUSSI AGIR SUR D'AUTRES LEVIERS

2.1. Pour certains agriculteurs, le changement est possible et soutenable

Les expériences réussies sont celles pour lesquelles l'agriculteur a eu une approche globale de son exploitation, voire même de son mode de vie, avec a minima une remise à plat des itinéraires techniques.

Les multiples témoignages d'agriculteurs rencontrés (alors même que peu d'entre eux étaient « bio ») montrent que la motivation première est personnelle, et répond à un choix de vie, voire une certaine conception de la réussite personnelle...qu'ils doivent cependant assumer sous le regard de leurs pairs. Cela suppose une force de caractère certaine. On retrouve ici un constat déjà fait chez des agriculteurs Bio.

2.2. Une autre orientation pour le plan ECOPHYTO

En ce sens, le plan Ecophyto, qui affiche des objectifs chiffrés de réduction et met en avant des moyens centrés sur ce seul objectif chiffré passe en partie à côté de la question et ne porte pas la reconception du système qui permettrait entre autres de réduire l'usage de PPP.

Il s'est majoritairement focalisé sur la réduction de l'usage des PPP, qui ne sont qu'un moyen de production et la conséquence d'un système (les PPP ont certes permis l'essor de ce système) mais n'en constituent qu'un outil.

3. UN CONTEXTE DANS LEQUEL LE « VERROUILLAGE SOCIOTECHNIQUE » L'EMPORTE FACE AUX SOLUTIONS TECHNIQUES ALTERNATIVES

3.1. Une évaluation aurait été nécessaire

Ce plan Ecophyto, dont la conception ne relève pas des attributions de notre mission, a démontré ses limites. Peu d'évaluations, hormis celle du rapport POTIER en 2014 ont été produites quant à son efficience. On peut donc légitimement s'interroger sur sa pertinence au regard des résultats (exprimés en matière de PPP vendus).

3.2. Recourir à des indicateurs plus pertinents

Tant à l'échelle de l'exploitation qu'à celle de la « ferme France », apprécier la pertinence de cette politique à l'aune des seules quantités de PPP utilisées ou économisées serait une erreur stratégique, compte tenu de la complexité de la production agricole et de la diversité des systèmes agricoles. Rien que dans le champ environnemental, l'appréciation de la pertinence d'une politique ou de pratiques agricoles doit s'intéresser également aux effets sur la ressource en eau (pollutions diffuses), sur la biodiversité (insectes, oiseaux), les milieux (sol, air, trame verte et bleue...), les émissions de gaz à effet de serre (stockage du carbone, consommation de carburants fossiles, énergie nécessaire...). La comptabilisation des surfaces protégées avec moins de produits phytosanitaires, la mise en œuvre des indicateurs de risques harmonisés prévus par une directive

européenne¹ pourraient apporter des réponses complémentaires.

Le poids du levier réglementaire dans l'évolution

On voit combien l'annonce programmée de l'abandon d'une molécule (glyphosate) devenue un totem de cette politique a pu avoir un effet immédiat sur la mobilisation des acteurs. Nombre des expériences ou initiatives mises en valeur lors de nos déplacements sont récentes et liées aux annonces politiques. Pour autant, une interdiction généralisée de tout PPP que certains appellent de leurs vœux n'est pas envisageable ni à court ni à long terme. Raison de plus pour ne pas juger de la pertinence de ce plan à la seule aune du tonnage de PPP utilisés.

3.3. L'implication nécessaire des filières ...

L'organisation en filières ou interprofessions a certes permis des progrès et la montée en puissance de certaines cultures. Il n'en demeure pas moins que face à la problématique des PPP, les réponses nationales des filières sont décevantes et n'apportent pas de solutions convaincantes. Cela n'est pas surprenant, dans la mesure où chaque filière a une approche (donc des solutions) très segmentée (« en silos ») alors même que la réponse attendue est globale et systémique. Si la mission a vu sur le terrain des propositions associant différentes filières, et sur toute la chaîne, du producteur au consommateur, elle ne le doit pas tant aux structures officielles des filières qu'aux agriculteurs eux-mêmes.

En outre, ces filières ne semblent pas peser suffisamment sur l'aval et sur la commercialisation, n'ayant pas prise sur les consommateurs, qui sont souvent des prescripteurs importants pour les denrées agricoles à circuit court.

3.4. ... et indispensable des chambres d'agriculture

Les leviers d'accompagnement au changement mobilisés par Ecophyto se sont concentrés sur le couple agriculteur/conseiller consulaire alors que les chambres d'agriculture ne sont pas les seuls acteurs à avoir les clés de la réduction de phytos.

Les autres acteurs participent consciemment ou non à verrouiller le système socioéconomique, confortant ainsi la situation qui a permis leur propre réussite sans susciter le besoin de remise en question.

3.5. Les écarts entre agriculteurs et consommateurs

On notera également deux injonctions contradictoires de la population : le citoyen-consommateur, face aux risques sanitaires (réels ou supposés) ne veut plus voir de pulvérisateurs dans les champs ni de pesticides dans ses aliments ; mais ce même consommateur est également resté attaché aux prix bas qui ont permis l'industrialisation de l'agriculture.

4. L'EXPLOITANT ET SON LIBRE ARBITRE ...

4.1. Responsabiliser l'agriculteur

Pour mener un tel projet, l'agriculteur qui est un chef d'entreprise doit avoir son libre arbitre et faire les bons choix en toute liberté mais en connaissance de cause. Cela suppose qu'il ait un bagage technique suffisant (agronomie, économie, marchés...), qu'il ait les moyens de s'informer (voisins, réseaux sociaux, conseillers...) et ne soit plus le simple rouage d'un système « verrouillé ». Par sa

¹ DIRECTIVE (UE) 2019/782 DE LA COMMISSION du 15 mai 2019 modifiant la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'établissement d'indicateurs de risques harmonisés

valence déontologique, la séparation de la vente et du conseil renforcerait la propre réflexion de l'agriculteur.

4.2. Intégrer la notion de risque liée au changement

Ces choix comportent toujours une part de risque et lorsqu'il s'agit d'aller vers un autre système, il n'est pas illégitime que ce risque soit couvert, au moins partiellement, par la puissance publique.

L'accompagnement des agriculteurs en conversion bio par les agences de l'eau est un exemple.

4.3. Co construire le changement avec l'agriculteur

Il faut donner envie aux agriculteurs et non leur imposer une réduction qu'ils ne comprennent pas, car elle va à l'encontre de tout ce qui a fait la réussite du modèle actuel. Pour cela, la profession ne doit pas se contenter de proposer des solutions mais élaborer un nouveau modèle, établi avec les pouvoirs publics, permettant de refonder le pacte entre le monde agricole et la société. Le terme de « contrat de solutions » est à l'image de la partie opérationnelle du « plan Écophyto », un livre de recettes pour réduire les PPP, et non un nouveau projet pour l'agriculture.

5. DANS UNE APPROCHE AGRONOMIQUE ET GLOBALE DE SON EXPLOITATION

5.1. Concevoir un projet agronomique

Le projet agronomique repose le plus souvent sur un allongement des rotations et une diversification des assolements, pour à la fois « casser le cycle » des prédateurs ou adventices et faire bénéficier le système des complémentarités entre cultures. Le principal frein, dans une agriculture de plus en plus spécialisée est l'absence de débouchés pour ces « nouvelles cultures ». On l'a bien vu avec les exploitations en polyculture élevage, où l'évolution vers un système sans PPP est plus facile que sans élevage, puisque ces « nouvelles cultures » (trèfle, luzerne...) sont valorisées dans l'exploitation par les animaux sans qu'il y ait besoin d'une filière organisée à proximité.

5.2. Reconsidérer le sol

Le sol est au centre du projet ; ce n'est pas un simple support ou un substrat, mais un milieu complexe et vivant. Aucun projet durable ne peut se concevoir sans remettre le sol et plus généralement l'écosystème (haies, bandes enherbées, accotements, arbres...) au centre du projet. Chaque visite de terrain a montré combien la nature était pourvoyeuse de solutions, dès lors qu'on la laisse s'exprimer.

En outre, la contribution d'un sol vivant et riche en matière organique à la captation du carbone est désormais bien admise et constitue un axe majeur de la contribution de l'agriculture à l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre. (Facteur 4^{°/oo})

6. MAIS DÉPENDANTE DES SOLUTIONS MISES EN PLACE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE ET NATIONALE

6.1. Prendre appui sur les filières aval

Dans les régions de grandes cultures, cette diversification est conditionnée par la mise en place des filières de valorisation et de commercialisation (lin en Normandie, chanvre ou luzerne dans le

grand Est.). L'économie circulaire ne se fait plus à l'échelle de l'exploitation mais à l'échelle d'une région ou du pays tout entier.

6.2. Les décideurs territoriaux ont un rôle à jouer

Ce serait le rôle de la puissance publique (y compris des collectivités territoriales) d'impulser de tels projets et de les accompagner pour offrir des débouchés aux productions nécessaires à la diversification des cultures.

7. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, IL Y A URGENCE À RÉCONCILIER LA POPULATION RURALE AVEC LE MONDE AGRICOLE

La consultation nationale sur le projet de décret ZNT a mis au grand jour la fracture entre le monde rural (et pas simplement les néoruraux d'origine urbaine) et le monde agricole.

8. QUELQUES PISTES THÉMATIQUES :

8.1. Accompagner les acteurs agricoles dans cette mutation

8.1.1. La formation professionnelle

C'est un enjeu majeur, tant pour les chefs d'exploitation que pour les professionnels qui vont accompagner le report vers des substituts aux traitements chimiques. L'absence de main d'œuvre pour les travaux agricoles les plus simples, et a fortiori l'absence de main d'œuvre pour les travaux les plus qualifiés (conducteur d'engins de précision) est un frein systématiquement souligné dans toutes les régions et toutes les productions. Une démarche nationale mobilisant Pôle emploi paraît s'imposer.

8.1.2. La formation initiale

Les lycées agricoles ont un rôle essentiel dans la préparation des agriculteurs de demain et dans le transfert de pratiques depuis leurs exploitations.

8.1.3. Reconnecter les agriculteurs avec leur territoire

Aider les agriculteurs à construire et conserver un lien fort avec leur territoire (ne pas favoriser les trop grandes exploitations, favoriser la pluriactivité ...) Cf. point 7.

8.2. Permettre aux agriculteurs de tirer un juste revenu de leur travail

8.2.1. La valeur ajoutée

Selon les professionnels agricoles, le principal moteur du changement est la création de valeur ajoutée. L'agriculteur ira naturellement vers un système ou vers une production s'il y trouve son intérêt économique. On l'a bien vu pour le Bio. Certains s'y sont convertis, moins par conviction que pour se démarquer de la concurrence ou pour générer de la trésorerie par les aides à la conversion. La fixation des prix résulte d'un mécanisme complexe, mais les pouvoirs publics y ont leur responsabilité.

Les travaux de l'INRA, notamment la plate-forme Cassis à Dijon, montrent qu'un système sans PPP est non seulement possible techniquement mais permet d'augmenter le revenu de l'exploitant et la balance commerciale de la France, remettant en cause le discours convenu des acteurs du

secteur.

8.2.2. La PAC

La réforme de la PAC doit impérativement favoriser tout ce qui concourt à l'évolution du modèle et à l'appropriation du risque au changement ; favoriser les filières et pratiques « vertueuses » pour que l'agriculteur en tire un avantage économique.

8.2.3. Aider à l'émergence de projets

Ce serait le rôle de la puissance publique d'impulser des projets pour offrir des débouchés aux productions nécessaires à la diversification des cultures. D'une façon assez récurrente, nos interlocuteurs ont évoqué l'idée d'un plan national « protéines animales » ou « protéagineux », qui permettrait non seulement de contribuer à cet objectif, mais éviterait indirectement des importations de protéagineux de l'étranger ; cela suppose sans doute de revoir certains accords internationaux.

8.2.4. Vers de nouveaux modes de commercialisation

Le développement de circuits courts de produits de qualité doit être porté par les collectivités et l'Etat, à travers les cantines et restaurations collectives (par exemple).

Elle peut en outre favoriser la réconciliation de la société avec le monde agricole car elle sera porteuse de valeurs, de proximité, d'identité et de qualité.

8.3. S'appuyer sur les chambres d'agriculture et l'interprofession

8.3.1. En finir avec les approches segmentées

L'approche systémique (ou globale) à l'échelle de l'exploitation doit être relayée et promue à un niveau macroéconomique ; or la structuration de la profession et des interprofessions en filières, a favorisé une approche « en silos » qui ne permet pas cette approche globale. Chaque filière cherche « sa » solution alors qu'elle ne détient qu'une partie de la solution. C'est très frappant dans les documents remis par les différentes filières : on constate que rares sont les solutions promouvant les synergies entre les filières. Ce pourrait être un rôle de FranceAgriMer ou des chambres d'agriculture.

8.3.2. Redéfinir un contrat avec les chambres d'agriculture

Conditionner la TA TFNB des chambres au résultat de leur action en faveur de l'évolution du modèle. Ces établissements publics de l'Etat, financés par la taxe additionnelle à la taxe foncière sur le non bâti, qui vient d'être confortée en loi de finances initiale pour 2020, pourraient jouer un rôle plus décisif.

8.4. Veiller à empêcher la concurrence déloyale

Les accords internationaux doivent impérativement préserver les filières nationales nécessaires à l'évolution de notre agriculture (protéagineux) et « ne pas autoriser d'importer l'agriculture dont on ne veut pas en France », c'est-à-dire des productions obtenues dans des conditions environnementales, sanitaires et sociales contraires à notre réglementation intérieure.

Une harmonisation européenne des conditions de production serait déjà un progrès

9. POUR ALLER PLUS LOIN

La mission a prévu dans les prochaines semaines d'analyser les feuilles de route régionales validées par les COREAMR/CAE et de finaliser l'élaboration d'un tableau financier recensant tous les moyens mobilisés pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Dans ce cadre, un certain nombre de sujets seront approfondis :

- Dans une logique de redevance environnementale, (celle de l'eau gérée par les agences), dont 95% revient au contribuable par le financement de projets dont il bénéficie directement, on pourrait s'interroger sur une **évolution significative du plan Ecophyto**. A l'image du financement de la BIO, qui permet une aide directe aux agriculteurs les plus engagés, pour accompagner leur prise de risque, et compenser le manque à gagner provisoire, le produit de la RPD pourrait aller directement chez l'exploitant. Cette incitation économique, qui a fait ses preuves pour le Bio, serait un complément au montage complexe des réseaux 30 000 et autres dispositifs d'animation du plan actuel. Elle pourrait **simplifier le dispositif** et servir plus directement l'objectif du point 4, tout en mutualisant la prise de risque.
- Une autre piste serait de laisser davantage jouer la **subsidiarité au profit des acteurs de terrain** afin que les actions soient orientées et les crédits fléchés pour obtenir la meilleure efficacité ; il faudrait alors se fonder seulement sur des indicateurs de résultats et non plus de moyens.
- Envisager un **partenariat entre Education nationale et ministère de l'agriculture** (comme cela a été le cas avec les classes d'eau financées par les agences de l'eau) pour présenter la réalité du métier d'agriculteur auprès des jeunes et rappeler le lien entre ce métier, le territoire, les paysages, l'environnement et le contenu de l'assiette.
- **Quotas d'utilisation de produits phytosanitaires** ; voir si c'est envisageable, au vu des bases juridiques conventionnelles ou nationales et malgré l'accueil plutôt réservé par nos interlocuteurs. Il faut également envisager une voie moins coercitive de prescription technique via la notice d'emploi ou l'autorisation de mise sur le marché (AMM), pouvant limiter la quantité par ha et par an, comme pour le cuivre.

Ainsi que :

- **Les effets de la séparation conseil-vente**, prévue par ordonnance, qui pourrait écarter certains organismes dont l'action actuelle est contributive à emmener collectivement des groupes de producteurs sur des voies de progrès agro écologique.

Si un mécanisme de **dérogation** à l'ordonnance devait être envisagé, sa légitimité devrait impérativement s'appuyer sur des critères définissant le cahier des charges correspondant (ou l'agrément).

- Les **CEPP** : voir comment améliorer l'effet levier, dans le contexte nouveau créé par la séparation vente-conseil.
- **Décret ZNT** : tester l'idée d'une **application informatique** permettant à l'agriculteur de mettre en ligne son plan de traitement, par jour et par parcelle de traitement afin permettre ainsi aux riverains de s'y reporter.

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES ENTRETIENS EN RÉGIONS

INTRODUCTION

Ayant reçu l'aval des quatre ministres concernés par le plan ECOPHYTO II +, la proposition du Préfet BISCH d'entreprendre un tour de France complet des régions a été mise en œuvre pour y appréhender les facteurs de réussite et difficultés de ce plan.

Douze déplacements ont été réalisés entre juillet et fin octobre (calendrier en annexe 2). Ils ont tous été organisés selon un même schéma (adapté aux contraintes des services hôtes) comprenant :

- La tenue d'une réunion de la COREAMR, ou de sa Commission Agroécologie (CAE), généralement présidée par le préfet de Région, en présence d'un élu du Conseil Régional. La mission a ainsi pu non seulement délivrer le message gouvernemental relatif au plan ECOPHYTO II + mais aussi délivrer à l'assistance des éléments d'actualité nationale (étude comparative, comitologie nationale, calendrier national et communautaire) qui ont été appréciés des participants.
- Lorsque cela était demandé par les interlocuteurs, des moments d'échange ont eu lieu avec les organisations professionnelles agricoles et les ONG en présence des chefs de services déconcentrés. Ce temps d'écoute a également été apprécié et a contribué à la sérénité des échanges le reste du temps et notamment au cours des COREAMR/CAE.
- Une rencontre de calage interne « Etat » en préfecture rassemblant autour du Préfet de Région : la mission, les chefs de services déconcentrés représentant les ministères (DRAAF, DREAL, ARS, D2RT) ainsi que les agences de l'eau, contributeurs essentiels au financement des opérations.
- Des déplacements sur le terrain pour y recueillir des témoignages d'agriculteurs engagés avec succès sur la voie de la transition agro écologique, démontrant ainsi à leur propre échelle la faisabilité d'un changement de pratiques sinon de système complet.
- La rencontre avec un établissement d'enseignement agricole, acteur essentiel dans la production de références adaptées dans les écosystèmes locaux.
- Un point presse.

Le présent document relate et rassemble le contenu des échanges que la mission a pu avoir avec l'ensemble des interlocuteurs – administratifs et professionnels – au cours de ses déplacements en France continentale.

1. BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ (9 ET 10 JUILLET 2019)

1.1. Des agriculteurs qui s'interrogent sur les finalités du changement ...

Les agriculteurs rencontrés s'interrogent sur les finalités de ce plan, alors qu'ils ont le sentiment d'avoir « fait des efforts » pour réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Les viticulteurs sont convaincus qu'ils ne pourront jamais se passer totalement de traitements, même s'ils reconnaissent avoir pratiquement abandonné tout traitement insecticide et acaricide.

Ceux qui se sont « convertis » au zéro phyto l'ont fait lorsque trois conditions étaient réunies : ils avaient la conviction de bien faire, leur technicité et leurs connaissances agronomiques le permettaient et enfin ils ont pu en tirer un avantage économique.

Cela démontre la nécessité d'intervenir dans les trois registres de la mobilisation, de l'appui technique et de la commercialisation.

Prenant conscience de l'évolution rapide du regard porté par la société sur l'agriculture, les OPA de cette région ont commencé à déployer et à s'approprier les outils d'ECOPHYTO dans les filières principalement concernées que sont la viticulture et les grandes cultures. Le dispositif « fermes DEPHY », fonctionnel avec 17 réseaux (3 000 agriculteurs), produit des résultats convaincants pour les objectifs du plan (les IFT grandes cultures enregistrent une baisse de 17 %, supérieure à la moyenne nationale) et 20 « Groupes 30 000 » sont en place (300 agriculteurs).

Aux dires des directeurs (DRAAF et DREAL), la notion de changement de système, sujet tabou il y a quelques années, est maintenant intégrée dans les organisations agricoles désormais disposées à concevoir l'exploitation agricole comme un écosystème global à faire évoluer dans le temps.

1.2. ... mais une profession attachée à des principes d'image ...

Les OPA ont rappelé la nécessité de faire connaître les progrès réalisés par la profession.

Ils exigent que le temps de l'agriculture soit pris en considération.

Elles prétendent que l'image négative portée par l'opinion publique et les médias sur l'agriculture génère un reflux des candidats à l'installation. Au moment où 50 % des chefs d'exploitation sont âgés de plus de 50 ans, la reprise s'annonce délicate.

Les OPA contestent une communication autour d'un NODU qui ne présente pas séparément le cuivre et le soufre, deux matières actives « bio » expliquant une large part de l'augmentation des tonnages épandus.

1.3. ... et qui pointe des limites pour progresser.

Tout en ayant semble-t-il abandonné la posture d'opposition de principe au changement, les acteurs professionnels émettent des réserves quant aux contraintes à lever préalablement.

- Le plan doit reposer sur l'adhésion volontaire, ce qui suppose que l'agriculteur doit être convaincu de sa pertinence,
- Garantie de bonne fin économique pour les nouvelles cultures introduites.
- Incertitude des marchés (Mercosur et disparités d'application des réglementations en Europe).
- Prise de risque qui doit être mutualisée sur toute la filière.
- Capacité à mobiliser des outils intellectuels (OAD, conseillers), financiers, techniques (usages orphelins sans AMM).

- Accompagnement financier à la hauteur des adaptations demandées.

1.4. Le sujet sensible de la protection des riverains

Pour certains, le bon sens et les relations de voisinage auraient dû l'emporter sur la réglementation. La profession propose une charte s'appuyant sur un socle régional alors que les textes en préparation prévoient un périmètre départemental.

Mais le point d'achoppement résidera sans doute dans le contenu même du projet de charte, qui propose de maintenir des applications phytosanitaires dans la ZNT (c'est à dire à zéro mètre), adossées aux conditionnalités suivantes :

- Non recours aux produits classés CMR
- Désherbage non chimique
- Emploi exclusif de pulvérisateurs « face par face » équipés de buses anti dérive.

Si la profession estime qu'il est difficile de faire coexister plusieurs pratiques sur une même exploitation, il semble acquis que les pratiques adoptées en ZNT seront généralisables à tout le territoire.

Il est vraisemblable qu'un cadre minimal d'obligation devienne nécessaire pour étendre les engagements au-delà du seul volontariat.

On peut s'interroger sur les effets induits de telles mesures qui pourraient accréditer l'idée que tous les traitements sont dangereux.

1.5. Quel conseil pour quel accompagnement du changement ?

L'intégralité des participants s'accorde sur la nécessité d'un accompagnement des producteurs pour non seulement adapter leurs pratiques phytosanitaires en fonction du plan mais aussi pour faire évoluer leur système d'exploitation vers plus d'agroécologie.

Le champ exact du conseil stratégique, dont la notion apparaît dans l'ordonnance de la séparation de la vente et du conseil, devra être précisé pour savoir s'il se limite ou non au seul sujet phytosanitaire. Son financement est pour l'instant perçu comme une charge supplémentaire inadaptée aux ressources d'exploitations financièrement fragiles, alors que les agriculteurs estiment disposer en l'état actuel de suffisamment d'informations pour piloter leur stratégie phytosanitaire.

De même, restent à sérier les parties prenantes de ce conseil stratégique, dans lequel les chambres d'agriculture y sont certes légitimes, mais avec des ressources humaines actuellement insuffisantes, mais aussi les coopératives, qui bien qu'initialement non intéressées par ce conseil, pourraient y trouver une rôle indispensable en tant qu'acteur de mise en marché dans des filières d'aval à créer pour écouler des cultures nouvelles introduites dans des rotations allongées.

1.6. Financement : sujet complexe avec des priorisations croissantes

Un comité des financeurs est en place : c'est l'instance de coordination et de mobilisation des crédits régionaux. Présidé par le Préfet, ce comité établit la planification budgétaire, établit et tient à jour le tableau emplois-ressources annuel et optimise le financement des actions prioritaires identifiées par la COREAMR. Il rassemble les contributeurs financiers au plan ECOPHYTO 2 : DRAAF, DREAL, ARS, Conseil Régional, Agences de l'eau, ainsi que la Chambre régionale d'agriculture, bien que ces dernières ne soient pas prévues par les textes.

La présence de trois agences sur le territoire introduit une complexité et des gestions

différenciées.

Avec un budget toutes actions confondues de 30 M€ de crédits publics, Bourgogne-Franche-Comté se situe dans la fourchette nationale, mais avec certaines lignes plus tendues que d'autres. La réduction imposée sur la ligne BSV est critiquée et les fortes demandes en investissement de matériels justifient des Appels à projets avec instruction sélective des dossiers. La ligne « MAE systèmes » est par contre trop peu souscrite.

Au-delà du seul glyphosate, des usages non pourvus qui inquiètent et remettent en cause une diversification prometteuse.

Si l'introduction de nouvelles cultures dans un assolement conventionnel ne fait plus débat (et si bien sûr les filières ad hoc sont opérationnelles), il est à craindre que ces nouvelles cultures, synonymes de solutions (pour l'agronomie, l'économie, la biodiversité ...) arrivent avec leurs propres contraintes sanitaires : impasses de désherbage; protection insecticide dépourvues d'AMM. Des diversifications prometteuses récemment mises en place pourraient ainsi être remises en cause sinon abandonnées (lin pour filière Bleu blanc cœur, sarrasin, moutarde, soja).

Il importe que la recherche soit alertée sur ces impasses afin de mettre au point et développer des alternatives (génétique, bio contrôle, machinisme).

1.7. Expériences réussies

L'amélioration du parc matériel en viticulture a rendu possible la réduction des volumes épandus sans perte d'efficacité dans la protection.

La baisse des IFT dans le réseau DEPHY prouve au moins qu'à agriculture égale, on peut être moins dépendant des PPP, ce que vient renforcer l'atteinte effective de l'objectif de réduction de 50 % dans l'exploitation du lycée agricole de Quetigny.

On peut être surpris de constater la faible appropriation des résultats de la recherche (INRA) ou des expérimentations (lycées agricoles, réseau Dephy) par le monde agricole.

2. PAYS DE LA LOIRE (5 ET 6 SEPTEMBRE 2019)

2.1. Une gouvernance stabilisée et soucieuse de cohérence entre ses membres

L'action et le positionnement des services atteignent désormais un niveau satisfaisant de visibilité et de maturité.

Une affirmation plus forte de la parole de l'Etat est toutefois attendue dans certains domaines (protection de la ressource en eau, ZNT, sécurité de l'alimentation).

2.2. Un discours positif tenu dans le réseau des Chambres d'agriculture

Présent à cette COREAMR, M. Claude COCHONNEAU, Président de l'APCA, aujourd'hui décédé, avait confirmé le rôle des CA dans la recherche et le développement au service d'une agriculture qui a désormais pris conscience de la nécessité du changement (comme en témoigne le contrat de solutions) et saurait transformer des contraintes en atouts, à condition que le consommateur prenne lui-même conscience du progrès accompli par l'agriculture et du pas de temps nécessaire pour y parvenir.

Cette prise de conscience est saluée par tous. Elle est de bon augure mais n'est qu'un préalable à l'évolution des pratiques.

Au-delà de cette expression qui relève du domaine politique, le réseau régional des CA affiche un bilan positif sur la mise en place (22 groupes DEPHY et 40 groupes 30 000 actifs au 01/09/2019) et les enseignements du réseau DEPHY, tout en pointant un risque de non atteinte des objectifs 30 000 et un risque d'essoufflement dans la poursuite de l'adhésion au changement chez les agriculteurs.

On peut se demander si la majorité des « volontaires » n'ont pas déjà été intégrés au réseau, et si d'autres moyens (réglementaires, action des maires, conditionnalité des aides...) ne devraient pas être davantage mobilisés.

Pour l'agriculteur, la satisfaction du marché et la possibilité d'y valoriser sa production sont plus déterminants que certaines aides.

2.3. Un réel potentiel de changement dans l'horticulture

Grâce à la présence en Anjou du pôle de compétitivité VEGEPOLYS VALLEE, lui-même intégré dans un complexe incluant entre autres le GEVES, l'INRA et l'ANSES, ce secteur bénéficie localement d'un relai entre la recherche, l'expérimentation et la diffusion de solutions attendues par le plan ECOPHYTO II+.

La profession est toutefois attentive à ce que l'orientation de ses axes de recherche soit en phase avec les besoins du terrain.

De son côté, le lycée horticole d'Angers Le Fresne contribue efficacement au porter à connaissance des innovations vers les producteurs, que ce soit par la formation initiale des élèves ou par son ouverture permanente aux techniciens de développement.

2.4. Impasses techniques : une notion à prendre en compte ...

« L'affaire » récente du métham-sodium a fortement marqué les esprits et n'est pas sans effets sur les positions exprimées par certains acteurs.

La visite chez un exploitant DEPHY qui a replacé la « considération du sol » au centre de la conduite de son exploitation, a bien mis en lumière la dépendance de l'agriculture de conservation des sols à une solution pérenne de destruction des couverts, quelle qu'en soit la nature.

Pour cet agriculteur très représentatif, la suppression du glyphosate sans alternative signifierait un retour forcé aux itinéraires antérieurs.

2.5. ... et parfois à relativiser

Comme en témoigne la réaction des maraichers nantais. Si, à l'automne 2018 ceux-ci se montraient totalement désarmés face au retrait du métham sodium, ils ont tenu à montrer à la présente mission un matériel autonome de désinfection à la vapeur en pleine action.

Il s'agit certes d'un matériel onéreux (150 k€), peu mutualisable et énergivore, mais qui offre les mêmes services phytosanitaires que le métham sodium sans les contraintes de délai de rentrée dans les parcelles ou de distances par rapport aux riverains.

Cette adaptation relativement rapide autorise une affirmation : le machinisme peut apporter une réponse substituable à la chimie, sous réserve de la capacité des professionnels à imaginer et mettre au jour des « plans B » non dénués d'intérêt lors qu'ils y sont contraints par les exigences réglementaires (en l'occurrence, le retrait d'une AMM).

Mais la profession des maraichers nantais a marqué sa déception et s'interroge sur l'objectivité de l'évaluation de certaines de ses réponses à des appels à projets, censées mettre au point et promouvoir des techniques alternatives et qui n'ont pourtant pas été retenues.

2.6. Protection des riverains : la conception et la robustesse des chartes au centre du débat

Cette question fait débat au sein de la profession ; certains représentants, s'inscrivant au contraire dans une perspective plus globale d'évolution du système aboutissant à une réduction globale, estiment que cela n'a pas de sens. Les chambres d'agriculture souhaitent un débat apaisé et une parole de l'Etat ferme et elles estiment que le politique doit décider sur la base d'analyses scientifiques (référence aux arrêtés municipaux).

La profession propose que la déclinaison départementale des chartes puisse s'appuyer sur un modèle régional en cours d'élaboration.

La distance de 150 m (cette COREAMR se tenait avant l'annonce de la consultation) est jugée insoutenable par la profession agricole, qui en outre s'interroge sur la responsabilité des élus face à l'urbanisation en zone agricole. Ce débat ne laisse pas insensibles les élus et les conduit à s'interroger sur les liens entre urbanisme et agriculture.

Les ONG « environnementalistes » qui acceptent le principe d'une charte (UFC lui préfère un contrat) s'interrogent sur la valeur qui lui sera donnée en l'absence d'engagement, sur les contrôles et les sanctions qui seront mis en place pour son application « Pourquoi seraient-elles mieux respectées que les bandes enherbées ou les point d'eau ? ».

FNE souhaite également une implication plus forte de l'Etat sur ce sujet et une action ciblée sur les substances les plus préoccupantes.

A partir de propositions issues de la profession agricole, les chartes sont censées installer un débat entre les agriculteurs et les riverains des parcelles recevant des produits phytosanitaires. Or la représentation de ces derniers (monde associatif, élus ?) était encore floue à la date de la visite.

Ce débat incite la population à s'interroger sur les risques auxquels elle est soumise, alors qu'il y a peu d'enquêtes épidémiologiques permettant de caractériser l'exposition des populations et encore

moins d'analyses de risques. L'ARS est de plus en plus sollicitée sans pouvoir apporter de réponses.

2.7. Financement : le comité des financeurs a un fonctionnement régulier

Le comité des financeurs, auquel participe le Conseil régional est devenu l'instance incontournable de programmation où se réalisent la coordination et la mobilisation des crédits régionaux.

La nécessité d'une approche territoriale a été soulignée par les élus locaux, car elle permet de mettre en cohérence les politiques publiques sur le terrain.

La mission a suggéré un débat de fond entre les financeurs, dans une logique « budget en base zéro », pour ne pas reconduire systématiquement des actions qui n'auraient pas démontré leur efficacité.

2.8. Pour un NODU régional

Lors d'une rencontre particulière avec les ONG « environnement », France nature environnement a rappelé sa demande de disposer d'un NODU régionalisé. La DRAAF a signalé l'existence de travaux en ce sens.

Certains s'interrogent sur l'échelle à laquelle doit être apprécié l'objectif de -50% : est-ce au niveau national, régional, par filière... ce débat pouvant être facteur d'immobilisme.

3. ILE DE FRANCE (10 ET 11 SEPTEMBRE 2019)

La CAE (formation spécialisée de la COREAMR) s'est tenue l'après-midi à la coopérative Terre bocage gâtinais, en présence de la préfète de Seine-et-Marne.

Les réticences des élus agricoles (renforcées par l'actualité du projet de décret sur les ZNT) ne permettent pas de créer les conditions d'une bonne gouvernance et d'une mobilisation constructive autour des objectifs du plan Ecophyto II+.

3.1. Les finalités du changement encore peu appréhendées par les organisations professionnelles agricoles ...

Les agriculteurs rencontrés s'interrogent sur les finalités de ce plan, alors qu'ils ont le sentiment d'avoir « fait des efforts » pour réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Cela démontre la nécessité d'intervenir dans les trois registres de la mobilisation, de l'appui technique et de la commercialisation.

Il semble que les responsables actuels n'ont pas pris la mesure de l'évolution rapide du regard porté par la société sur l'agriculture. Ce décalage n'est pas corrigé par les actions engagées de longue date, notamment sous l'égide d'une association comme Aquibrie pour préserver la qualité de la ressource en eau potable en Seine-et-Marne. Ces actions démontraient la prise de conscience de la profession agricole de sa responsabilité au regard des enjeux majeurs d'approvisionnement en eau de la région parisienne, de protection de la santé et des attentes des populations. Les OPA d'Ile-de-France refusent de déployer et de s'approprier les outils d'ECOPHYTO dans les filières de grandes cultures. Le dispositif « fermes DEPHY », ne comporte que trois groupes en grandes cultures et un en horticulture, soit 11 agriculteurs pour 6500ha. Ce dispositif ne produit que des résultats modérés (les IFT grandes cultures sont inférieurs de 10 % par rapport à la moyenne régionale) et peinent à faire des émules car seuls deux « Groupes 30 000 » sont en place et les perspectives pour 2019 seraient de 8 groupes (30 000 et GIEE) soit 125 exploitations (3% des exploitations d'IdF) pour un objectif de 300 à 400.

La notion de changement de système, reste un sujet tabou pour les organisations agricoles, et l'évocation de l'agriculture de conservation comme facteur expliquant l'impossibilité d'abandonner le glyphosate semble un argument de façade compte tenu du faible nombre d'agriculteurs pratiquant aujourd'hui cette agriculture (une vingtaine sur 800 dans l'Essonne).

3.2. ... qui ont pourtant le souci de préserver une image positive de leur modèle d'agriculture ...

Les agriculteurs rencontrés sont sensibles au regard porté par le public sur leur métier et ont rappelé la nécessité de faire connaître les progrès réalisés par la profession.

3.3. ... et qui conditionnent le progrès à la levée de certains verrous et incertitudes.

Les OPA n'ont pas abandonné la posture d'opposition de principe au changement et émettent des réserves quant aux contraintes à lever préalablement.

- Le plan doit reposer sur l'adhésion volontaire ce qui suppose que l'agriculteur doit être convaincu de sa pertinence,
- Garantie de bonne fin économique pour les nouvelles cultures introduites.

- Incertitude des marchés (Mercosur et disparités d'application des réglementations en Europe).
- Prise de risque qui doit être mutualisée sur toute la filière.
- Capacité à mobiliser des outils intellectuels (OAD, conseillers), financiers, techniques (usages orphelins sans AMM).
- Accompagnement financier à la hauteur des adaptations demandées.

3.4. Le sujet sensible des ZNT

Pour certains, le bon sens et les relations de voisinage auraient dû l'emporter sur la réglementation. Deux chartes ont déjà été signées (77, 91), qui devront peut-être être révisées après la publication du décret « ZNT ».

Dans cette région comme ailleurs, on peut s'interroger sur les effets induits de telles mesures qui pourraient accréditer l'idée que tous les traitements sont dangereux.

Les organisations professionnelles agricoles n'ont déployé qu'une argumentation concluant à ce que les futures ZNT, majoritairement valorisées en grandes cultures céréalières, n'auraient d'autres issues que de devenir des zones de non production, sans aucune alternative. Or, contrairement à des ZNT déjà occupées par des cultures pérennes, le contexte francilien offre une palette de cultures et débouchés (maraichage) potentiellement compatibles avec le voisinage périurbain.

3.5. Quel conseil pour quel accompagnement du changement ?

L'intégralité des participants s'accorde sur la nécessité d'un accompagnement des producteurs pour non seulement adapter leurs pratiques phytosanitaires en fonction du plan mais aussi **pour faire évoluer leur système d'exploitation vers plus d'agroécologie.**

Le champ exact du conseil stratégique, dont la notion apparaît dans l'ordonnance de la séparation de la vente et du conseil, devra être précisé pour savoir s'il se limite ou non au seul sujet phytosanitaire. Son financement est pour l'instant perçu comme une charge supplémentaire inadaptée aux ressources d'exploitations financièrement fragiles, alors que les agriculteurs estiment disposer en l'état actuel de suffisamment d'informations pour piloter eux-mêmes leur stratégie phytosanitaire.

De même, restent à sérier les parties prenantes de ce conseil stratégique, dans lequel les chambres d'agriculture y sont certes légitimes, mais avec des ressources humaines actuellement insuffisantes, mais aussi les coopératives, qui bien qu'initialement non intéressées par ce conseil, pourraient y trouver un rôle indispensable en tant qu'acteur de mise en marché dans des **filiales d'aval à créer** pour écouler des cultures nouvelles introduites dans des rotations allongées.

3.6. Une ingénierie de financement complexe justifiant des priorisations croissantes

Un comité des financeurs est en place : c'est l'instance de coordination et de mobilisation des crédits régionaux. Ce comité prépare la planification budgétaire, établit et tient à jour le tableau emplois-ressources annuel et optimise le financement des actions prioritaires identifiées par la COREAMR. Il rassemble les contributeurs financiers au plan ECOPHYTO 2 : DRAAF, DREAL, ARS, Conseil Régional, Agence de l'eau,

L'implication de l'agence de l'eau Seine-Normandie sur le territoire est forte.

3.7. La diversification des cultures, nécessaire à l'évolution du modèle suppose de créer et conforter les filières et débouchés.

Les visites d'exploitation de la mission ont montré que l'introduction de nouvelles cultures dans un assolement est un impératif ; mais cela suppose, pour celles qui seront commercialisées que les filières ad hoc soient opérationnelles. Ainsi, l'introduction de la luzerne pour lutter contre les adventices comme le chardon (vrai sujet dans une région où il bénéficie de conditions favorables avec les nombreuses friches urbaines), supposerait qu'un débouché (usine de déshydratation, faute de pouvoir reconverter ces exploitations en polyculture-élevage) soit assuré. Le verrou est davantage industriel qu'agronomique.

3.8. Expériences réussies

La baisse des IFT dans le réseau DEPHY prouve au moins qu'à agriculture égale, on peut être moins dépendant des PPP, même si le progrès est mesuré (-11% par rapport à la moyenne régionale). Cette baisse ne permettra pas d'aller beaucoup plus loin (sauf année climatique exceptionnelle sans parasites et maladies, comme 2019).

On peut être surpris de constater la faible appropriation des résultats de la recherche (INRA) ou des expérimentations (lycées agricoles, réseau Dephy) par le monde agricole.

4. AUVERGNE RHÔNE ALPES (16 ET 17 SEPTEMBRE 2019)

La Commission agro écologie s'est tenue en présence du préfet de région qui a rappelé **le paradoxe d'un bilan décevant malgré des moyens significatifs engagés** et de proposer une réflexion sur la pertinence des méthodes en place pour engager les agriculteurs. Il a lié la transition agro écologique à une approche collective et a clairement incité les organisations professionnelles agricoles à **se mobiliser pour ne pas agir sous la contrainte (en se préparant à l'éventualité d'un futur retrait du glyphosate) et se fixer des objectifs annuels pour bien marquer les étapes du progrès.**

4.1. Un dominante « agricole » dans les débats

Face à des propos syndicalistes sans surprise de la part des organisations professionnelles agricoles (il faut du temps, concurrence étrangère, besoin de financement), les ONG et les élus ont peu pris part au débat dans cette CAE.

4.2. Une position toute d'expectative et de conditions préalables des Chambres d'agriculture

Les organisations et syndicats agricoles semblent convaincus de la nécessité d'un changement mais estiment que cela demande du temps et une juste rémunération des producteurs. Avec à son actif 3 des 5 réseaux DEPHY FERME de l'Isère, la Chambre d'agriculture iséroise a dressé son propre diagnostic des chances et contraintes d'ECOPHYTO :

- Prendre appui sur une massification de la communication,
- Des procédures administratives allégées, viser des ambitions plus mesurées en termes de réduction mais touchant davantage d'agriculteurs.
- Tenir compte des IFT régionaux en deçà des IFT nationaux, qui traduisent une portion de progrès déjà parcourue et donc à comptabiliser,
- Renforcer la formation de l'agriculteur,
- Introduire des filières nouvelles (maraichage), ne pas dissocier environnement et économie,
- Renforcer les capacités financières des CA.

4.3. Des coopératives toujours en deçà des attentes pour le déploiement d'ECOPHYTO II +

Au cours d'une séquence réservée à la coopérative LIMAGRAIN, cette dernière a orienté ses propos autour d'un axe essentiellement économique, préférant la rentabilité de l'entreprise à la transition agro écologique au motif que cette dernière entrave la compétitivité avec d'autres pays agricoles, communautaires ou extracommunautaires ; **la délocalisation de certaines productions** fait partie de ses scénarii envisagés en réaction aux contraintes spécifiques imposées à l'agriculture française. Bien que ce groupe soit 4ème semencier mondial et 1er pour les semences potagères, le recours à **la voie génétique a tenu peu de place dans les échanges.**

Cependant, cette coopérative qui dispose en son sein d'acteurs motivés, mais isolés, pour l'agriculture de conservation des sols se dit prête à prouver la non nocivité du glyphosate dans l'environnement, démontrant que la biodégradation de cette molécule est à mettre au crédit de la biodiversité des sols conduits sous cette forme d'agriculture. Les acteurs économiques pourraient

jouer un rôle déterminant dans l'évolution du modèle, mais la posture de cette grande coopérative est révélatrice d'un secteur coopératif peu enclin au changement.

4.4. Un réel potentiel de changement dans l'arboriculture ...

L'arboriculture, très présente dans cette région, notamment dans sa partie sud a donné lieu à deux visites attestant d'une capacité d'évolution récente et notoire.

D'une part parce que le mode bio s'y développe² et d'autre part, en raison de la maîtrise croissante des moyens de protection physique, d'abord mis en œuvre avec les dispositifs paragrêle et développés ensuite avec les filets anti insectes.

La lutte contre les mauvaises herbes y fait l'objet de deux innovations : d'une part, le recours à la mécanisation (adaptation en cours d'outils utilisés en viticulture) et surtout plantation de vergers sur bâches couvre-sol, qui, conjuguée à la tonte de l'inter-rang aboutit à la suppression de tout herbicide (et donc du glyphosate). L'extension de ces innovations, plus coûteuses en temps et en investissements, nécessitera un appui et une évaluation régulière pour juger de son efficacité et d'éventuels effets secondaires (campagnols, résilience à la sécheresse).

4.5. ... mais aussi dans les métiers du grain

Les établissements François CHOLAT (Morestel-38) ont, par la présentation de leur entreprise (Négociant familial) et de leurs initiatives chez les clients de leur territoire d'influence, prouvé **qu'un établissement situé à l'aval d'une filière pouvait jouer un rôle déterminant dans la « massification » d'une agro écologie contributive au plan ECOPHYTO II +.**

« Ambassadeur » d'une agriculture en évolution, cet acteur présent sur tous les segments des métiers du grains (de la fourniture des semences aux agriculteurs jusqu'à la boulangerie en passant par la meunerie) s'appuie résolument sur le consommateur et la réponse à ses attentes.

En s'investissant dans le bio (10 % de son CA en 2019), le biocontrôle, la gestion des intrants azotés, le suivi des préconisations par les agriculteurs, la préconisation de solutions sans glyphosate ni raccourcisseurs, François CHOLAT a fait en sorte que ses clients atteignent une réduction de 38 % de l'IFT tout en ménageant une hausse de 11 % de leur marge brute. Cette entreprise, déjà au second niveau de la certification environnementale, vise la haute valeur environnementale (HVE).

Ce négociant, qui a en outre prouvé son influence en prenant à son compte l'animation de 3 réseaux **DEPHY FERME**, n'entend pas faire cavalier seul dans le déploiement de l'agro écologie : il s'est rapproché de la CA pour amplifier sa démarche, de l'agence de l'eau³ pour la protection des aires d'alimentation de captage sous sa propre bannière *EC'eau responsable*⁴.

4.6. Biocontrôle : une notion passée dans l'usage courant

Sans doute parce que les cultures présentes dans cette région (arboriculture, viticulture) disposent d'un éventail de solutions de biocontrôle plus fourni que les grandes cultures (et aussi parce que les techniques de ce mode de protection étaient utilisées bien avant qu'on les définissent sous ce terme , il est intéressant de constater que les forces vives du changement et de l'animation du terrain citent désormais en toute objectivité le biocontrôle comme partie intégrante des solutions de protection phytosanitaire, quitte à les combiner avec des solutions conventionnelles. L'inquiétude

2 L'adaptation des règles autorise désormais la cohabitation des modes conventionnel et bio sur une même exploitation, permettant ainsi une maîtrise progressive par l'exploitant

3 Rhône Méditerranée Corse

4 EC'eau responsable : engagement culture

face aux nouvelles maladies fait craindre des impasses techniques.

4.7. Séparation de la vente et du conseil : une opportunité pour les CA et un besoin de clarification

Le réseau consulaire agricole voit dans cette évolution réglementaire une intéressante possibilité d'exprimer ses compétences en matière de conseil stratégique (que ce dernier soit limité ou non au seul périmètre phytosanitaire).

Pour les distributeurs très impliqués dans des filières de qualité (ex. CHOLAT), la question est posée du devenir des cahiers des charges lorsque ces derniers sont adossés à des conseils émanant des distributeurs d'intrants.

Pour la mission, la question se pose alors de savoir si dans les cas dans lesquels le conseil et la vente s'inscrivent pleinement dans la logique du plan ECOPHYTO (qui pourrait être conditionnée et formalisée dans un cahier des charges), ces deux activités ne pourraient pas coexister dans une même structure, permettant ainsi de conserver un levier intéressant. Mais la loi le permettrait-elle ? La profession est en attente des réponses de l'Etat, notamment pour dissiper le doute entourant la participation d'un distributeur au réseau ECOPHYTO.

4.8. ZNT

Au niveau départemental, le travail préparatoire aux chartes est bien engagé entre services de l'Etat, association des maires et représentants des consommateurs.

De son côté, la Coordination rurale refuse toute idée de zone non traitée.

L'ARS fait état des résultats des réseaux de surveillance de la qualité de l'air en ville montrant la persistance de molécules de produits phytopharmaceutiques dans l'air, ce qui nous paraît appeler une vérification rapide des données disponibles et des hypothèses sur les impacts.

4.9. Financement

Dans son état des lieux de juin 2019, la DRAAF dresse un bilan mitigé de l'emploi des crédits.

En 2017, le taux de consommation de 86,2 % des crédits AFB révèle une sous consommation des crédits d'animation et de communication dans le dispositif DEPHY, alors que ce réseau produits des réponses qui ne demandent qu'à être diffusées dans les « cours de ferme ». Les crédits non utilisés sont en grande partie réaffectés à la conversion « bio ».

Cette situation a incité la mission à proposer une réflexion en profondeur sur une nouvelle orientation des crédits, en mode « Budget base zéro ».

5. PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (19 ET 20 SEPTEMBRE 2019)

5.1. Une région qui a entrepris sa mutation sous la pression de la concurrence

Région productrice de haute valeur ajoutée (viticulture, arboriculture, maraîchage, plantes à parfum aromatiques et médicinales...), moins tributaire des herbicides que des fongicides, compte tenu de son climat et de sa position de « sentinelle », la région PACA est la première région Bio de France, avec 23% de sa surface agricole en bio. C'est pour répondre à la concurrence des pays du sud de l'Europe qu'elle s'est positionnée sur des produits de qualité, lui permettant de se démarquer des importations à bas prix. Cette recherche de valeur s'est notamment faite par une conversion au bio, répondant à la demande des consommateurs locaux (nombreux touristes).

« L'industrialisation du bio », redoutée, pourrait conduire les filières à de nouvelles recherches de valeur (produits locaux ou de terroirs).

5.2. Une gouvernance stabilisée et soucieuse de cohérence entre ses membres

L'action conjointe des services de l'Etat atteint un niveau satisfaisant de visibilité et de maturité. L'ARS, bien qu'associée, ne copilote pas (encore) le plan.

On notera, plus qu'ailleurs, une discrétion des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, ce qui réduit la concertation à un dialogue bilatéral entre l'Etat et la profession agricole.

La diversité des productions et des formes d'agriculture rend complexe l'expression cohérente de la profession agricole.

5.3. Un discours critique des Chambres d'agriculture....

D'entrée de jeu, les représentants des chambres conditionnent leur implication sur le dossier Ecophyto au maintien de leurs ressources (TFNB).

Les responsables agricoles ont le sentiment que la profession a « fait des efforts » et ne perçoivent pas suffisamment les nouvelles attentes de la société. Ils expriment en outre un sentiment d'injustice face aux importations de denrées issues d'Etats où l'agriculture est moins contrainte : « ne pas importer l'agriculture que l'on condamne et qu'on nous interdit ».

Or le monde agricole s'est adapté face à la concurrence européenne, et a su saisir les opportunités récentes (parfums). Certaines filières semblent plus ouvertes au changements.

5.4. ...Malgré un réel potentiel de changement auquel elles contribuent activement

La dépendance à l'eau est sans doute la première préoccupation avant celle des produits phytosanitaires.

La diversité des productions et le caractère pluriannuel de celles-ci (arboriculture, vigne, plantes aromatiques...) sont une particularité car ils induisent une inertie des systèmes.

L'engagement des acteurs régionaux a permis le déploiement d'un réseau de surveillance des bio agresseurs couvrant 10 filières de production, l'octroi de 32 000 Certiphyto depuis 2010, un réseau de stations expérimentales régionales. Ces stations expérimentales sont impliquées dans 11 projets Dephy Expé sur 18 sites.

La chambre régionale d'agriculture supervise ce dispositif et en particulier la station d'expérimentation « La Pugère », SICA présidée par un administrateur de la chambre. Elle porte deux actions du plan Ecophyto : le bulletin de santé des végétaux-BSV (pomme et poire) et l'étude de systèmes de vergers économes. Cette organisation assure un lien étroit entre les producteurs, les organismes techniques et la recherche et permet de réels progrès « en dehors de toute chapelle ». La conditionnalité du financement des stations à la diffusion de leurs résultats est un principe vertueux.

Il y a 22 collectifs d'agriculteurs dans 16 groupes Dephy (184 exploitations dont 1/3 en bio dans lesquelles les filières s'impliquent inégalement,) et 6 groupes 30 000 (72 exploitations, ce qui est encore loin de l'objectif 2021 de 2000 exploitations); l'organisation est complexe et la présence de CETA (GDA ?) en a facilité l'émergence. Les CETA ont leur place dans l'environnement de l'agriculteur pour faire progresser le plus grand nombre d'agriculteurs, comme la mission a pu le constater chez l'un d'eux. Les agriculteurs des groupes Dephy sont méritants et doivent être mieux mis en valeur et reconnus.

5.5. Et des impasses techniques liées au contexte particulier

Les quantités de substances utilisées (QSA), hors biocontrôle, ont diminué (de 2009 à 2016, -14% pour fongicides, - 12% insecticides, -7% herbicides, soit plus que la SAU -6%), alors que les produits de biocontrôle augmentent fortement : + 42 % pour le soufre (qui, utilisé en bio, représente la moitié des tonnages en 2016) et + 400 % pour le kaolin.

La forte présence du bio induit des consommations plus importantes de substances comme le cuivre, le soufre, le kaolin, beaucoup plus pondéreuses, venant gonfler les statistiques régionales ; de même le fait de rapporter les consommations à la seule SAU non en bio conduit à gonfler les quantités vendues à l'hectare qui figurent dans la base de donnée nationale.

La situation de « sentinelle » de la région face aux nouvelles maladies ou agresseurs, avec plusieurs nouvelles affections chaque année, conduit la profession à demander le maintien de « traitements chimiques » pour y faire face.

La multiplicité des filières a pour conséquences le surcoût des matériels dédiés (car de faible diffusion) et l'absence de propositions de solutions à des questions qui n'intéressent pas les instituts ou entreprises.

L'intérêt d'un NODU régionalisé a été évoqué par un conseiller agricole.

5.6. Protection des riverains : la conception et la robustesse des chartes au centre du débat

Cette question semble moins prégnante dans la région, alors même que pour certaines productions (arboriculture) le non traitement peut signifier la perte totale de la récolte et le maintien de foyers de ravageurs. Et que pour certaines personnes, l'opposition se cristallise autour du pulvérisateur devenu un symbole (même s'il pulvérise un produit de bio contrôle comme du kaolin) Elle conduit également à questionner la politique d'urbanisation et la responsabilité des élus, et justifie un changement de pratique pour les futurs documents d'urbanisme.

Un accord régional (et pourquoi pas national avec l'AMF) entre le monde agricole et les maires pourrait apaiser la situation.

5.7. Financement : le comité des financeurs a un fonctionnement régulier

Les élus des chambres considèrent que le produit de la redevance pour pollution diffuse, issu des

cotisations payées par les agriculteurs, doit être intégralement restitué à la profession.

La question de la séparation de la vente et du conseil est plutôt bien perçue par les chambres qui travaillent à définir et mettre en place un conseil stratégique gradué. Elle présente des difficultés pour les coopératives chez qui ces activités sont très complémentaires ; la vente (y compris de produits non chimiques) permet souvent aux structures de financer le conseil et d'en réduire le coût pour le client.

Ecophyto 2+ gagnerait à être plus souple et permettre une déclinaison régionale plus adaptée au contexte diversifié.

6. HAUTS DE FRANCE (24 ET 25 SEPTEMBRE 2019)

6.1. Une région dominée par les grandes cultures et les légumes pour l'industrie agroalimentaire

Les grandes cultures (céréales, betterave à sucre et pomme de terre) dominent la production régionale avec cependant une diversité des autres productions (légumes dont les endives, le lin, la vigne en AOC Champagne). La faiblesse du secteur bio (1,53% de la SAU et 3,6% des exploitations), en dépit d'une dynamique positive ces dernières années, traduit un contexte dans lequel les systèmes de culture et la contrainte des cahiers des charges des industriels ont contribué à maintenir un fort usage des produits phytopharmaceutiques (IFT élevés, même si inférieurs à la moyenne nationale pour colza, betterave, maïs et lin, qui sont des cultures généralement hors cahier des charges).

6.2. Une gouvernance stabilisée qui privilégie le dialogue

On notera la bonne collaboration entre les services de l'Etat avec une implication récente mais significative de l'ARS, du DRRT et du rectorat. La Coreamr a validé une feuille de route actualisée avec un point d'étape dans les 6 mois pour que chaque pilote puisse faire état des actions engagées et que les indicateurs de suivi soient précisés et ainsi que l'articulation avec les financements régionaux.

Les associations de protection de l'environnement et de consommateurs contribuent au plan en affirmant une volonté d'avancer avec la profession agricole dont ils ne sous-estiment pas les difficultés.

6.3. Une profession agricole réticente...

Les échanges avec le négoce et les représentants des principales filières (grandes cultures et légumes) montrent un front uni d'acteurs qui ne manquent pas d'arguments (refus de l'interdiction de produits en l'absence de solution alternative ; réapparition de maladies qui avaient disparu ou de graines ou fragments d'adventices dans les légumes (risque d'exclusion du bénéfice des cahiers des charges); compétitivité sur le marché international ; difficulté à mettre au point des molécules dédiées pour des filières peu importantes ; impuissance face à de nouveaux agresseurs, les molécules interdites n'étant pas compensées par de nouvelles, ou moins polyvalentes ; délais pour la mise en marché du biocontrôle (13ans) et coût (150€/ha au lieu de 50€/ha); difficulté à obtenir des dérogations qui arrivent trop tard...).

Ils témoignent d'un modèle économique très intégré et fortement conditionné par les exigences de l'aval. De façon assez paradoxale, l'agriculteur est soumis aux injonctions contradictoires du consommateur, lequel souhaite une « agriculture sans pesticide », et dont la filière dit qu'il exige « des produits sans défauts » (calibre des frites, absence d'autres végétaux dans les légumes...).

La spécialisation des agriculteurs va à l'encontre d'une diversification favorable à l'évolution des pratiques.

Ces difficultés semblent exacerbées par la proximité de la Belgique dont les agriculteurs viennent exploiter des terres en France en important leurs pratiques (et les produits phytosanitaires ?).

Les responsables agricoles vivent mal cette remise en question du métier d'agriculteur et appellent de leurs vœux une solution permettant de sortir par le haut.

6.4. ...Malgré un réel potentiel de changement

Il y a 10 collectifs d'agriculteurs dans les groupes Dephy, 10 groupes 30 000 et 21 GIEE. Il reste un potentiel à mobiliser (24 collectifs en émergence en 2018 et 20 dossiers en 2019). Les chambres d'agriculture en accompagnent les 2/3.

Le rôle de l'enseignement agricole, illustré par l'action du lycée de Radinghem (62) et le site de Tilloy-les-Mofflaines (62), a permis de mesurer toute l'importance de l'expérimentation en situation « réelle » pour montrer les voies possibles du changement et apprécier les conditions de réussite : cela démontre de façon objective la synergie entre la polyculture et l'élevage et l'intérêt d'installer des prairies ou légumineuses facilitant une évolution systémique. Il est démontré également, pour ce qui est des nouvelles pratiques (semis sous couvert) la vulnérabilité de l'exploitation en phase de transition, le temps nécessaire pour « redonner vie au sol » (au moins 5 ans) et maîtriser ces nouvelles pratiques. On mesure enfin les progrès possibles permis par un matériel adapté et l'évolution des assolements.

Il est intéressant de noter la diffusion de ces pratiques chez les voisins ou dans le réseau Dephy ou les GEDA. La présence d'agriculteurs conventionnels dans ces réseaux est également propice à l'essaimage.

Le témoignage d'un syndicat des eaux (Santerre) a montré que la seule voie devait être la prévention des pollutions pour protéger les captages et non le traitement de l'eau beaucoup plus onéreux (investissement de 8 millions € dans une station de traitement spécifique puis 0,3 million de fonctionnement par an ; à comparer à ce que seraient des PSE-paiements pour services environnementaux).

La convergence des élus et des agriculteurs autour d'objectifs communs comme la prévention de l'érosion et la qualité de l'eau, par voie contractuelle, comme le mettent en œuvre les agences de l'eau apparaît comme une piste prometteuse. Elle favorise une approche territoriale à laquelle la région est attachée.

6.5. Des freins importants subsistent

La protection sanitaire des légumes et la lutte contre les « nouvelles » adventices, apparues comme les principales préoccupations des filières rencontrées, ont renvoyé le sujet glyphosate au second plan.

La séparation de la vente et du conseil, régulièrement évoquée est rejetée par le négoce pour qui les vendeurs sont d'excellents connaisseurs des maladies et peuvent être les acteurs du changement. Cette séparation va également fragiliser le système des CEPP. Certains ne s'y préparent pas, ne croyant pas à la publication du décret l'organisant.

Les cahiers des charges des producteurs sont un réel frein comme par exemple la sélection de variétés de pommes de terres tolérantes aux maladies...mais dont le calibre ne correspond pas aux exigences supposées des consommateurs (frites longues). L'intégration des filières qui en soi est un atout, comme on l'a vu en Isère, devient un frein, si le critère environnemental n'est pas pris en compte ni rémunéré.

La présence dans cette région de cultures représentant des intérêts « mineurs » pour les sociétés phytosanitaires se traduit par l'émergence d'usages orphelins pour lesquels les réponses données par les pouvoirs publics sont jugées insuffisantes et/ou trop tardives en ce qui concernent les dérogations dites « 120 jours » et la mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle entre états membres.

La présence à l'export est également considérée comme un enjeu fort.

6.6. Protection des riverains : un rejet du décret

Le projet de décret (souvent mal compris) suscite ici comme ailleurs un rejet sans nuance ; il accentue la fracture entre le monde rural (néoruraux, mais pas seulement) et les agriculteurs, plus préoccupante que celle entre les ruraux et les urbains. Cette situation a conduit les services de l'Etat (DRAAF) et du rectorat à engager une action originale auprès des jeunes pour les sensibiliser à l'agriculture.

6.7. Financement : une mise en œuvre complexe

Les MAE-système ne seraient pas adaptées aux cultures légumières industrielles. Sont mis en avant les paiements pour services environnementaux (PSE) dont le principe est plus séduisant malgré une pratique encore confidentielle, car nécessitant une démarche lourde auprès de l'UE (régime notifié). L'intégration dans la future PAC en ferait un levier déterminant.

7. BRETAGNE (26 ET 27 SEPTEMBRE 2019)

La COREAMR (qui rassemble l'ensemble des parties prenantes), **s'est tenue en présence de la préfète de région**. Ce moment d'échange, ainsi que les autres réunions thématiques de ces deux jours, ont permis une bonne clarification des possibilités d'action et des freins restant à lever.

Les conditions d'une bonne gouvernance semblent réunies dans cette région (équivalent d'une taskforce autour de la préfète) comme en a témoigné la réunion préalable rassemblant les représentations régionales des quatre ministères en charge du plan, de l'AFB et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Cette réunion a d'emblée posé des éléments de constat essentiels se résumant ainsi :

- L'obligation de moyens s'est effectivement traduite chez les acteurs en charge de l'animation sur le terrain, mais
- Les résultats ne sont toujours pas à la hauteur des ambitions du plan ECOPHYTO,
- Ce qui pose les limites d'une politique purement contractuelle ou incitative, sans leviers réglementaires et non systémique (trop ciblée sur un seul outil, la chimie).
- Les produits phytosanitaires sont à l'origine d'un déclassement important de la qualité des masses d'eau ; les milieux étant d'autant plus vulnérables qu'ils ont été artificialisés par l'agriculture (7 % des masses d'eau d'Ille et Vilaine sont en bon état).
- Cette région, marquée par le mouvement mutualiste, démontre le succès des approches « de groupe », que ce soit dans les GIEE, les CUMA, les GAEC, les CETA ou encore les approches collectives sur les bassins à enjeu de protection des eaux (superficielles ou souterraines).
- L'agriculture bretonne est d'une façon générale majoritairement **dépendante des herbicides** (glyphosate, terbutylazine), notamment en raison de la remise en culture de parcelles auparavant valorisées en herbe,
- Largement présentes dans cette région, les productions animales sont non seulement sources de diversification de revenus mais également une opportunité pour introduire dans la rotation des cultures nouvelles que l'élevage peut valoriser sur place en l'absence de filière économie dédiée.

7.1. Au cours de la COREAMR et lors d'entretiens bilatéraux, les représentants agricoles se sont exprimés sur les contraintes du changement

Les chambres d'agriculture sont particulièrement impliquées dans les démarches collectives du plan Ecophyto, lequel ne trouve pas le même écho au sein des filières spécialisées. Le défi des nitrates a marqué la profession agricole qui estime l'avoir bien pris en main et aborde celui des produits phytopharmaceutiques forte de cette expérience. Pour autant, les organisations professionnelles agricoles ont fait état de leurs attentes et craintes autour du changement à opérer pour satisfaire le plan Ecophyto :

- Distorsion réglementaire par rapport aux autres Etats de la UE (Espagne pour la tomate),
- Une agriculture très encadrée dans des filières dans lesquelles le poids des cahiers des charges conduit à une protection phytosanitaire de haut niveau (prévention de déclassements pour impuretés),
- La difficulté à trouver de la main d'œuvre pour les productions légumières.
- Nécessité d'un accompagnement et d'un conseil en profondeur au profit de l'amont et gestion de la prise de risque par l'exploitant, ce qui pousse les organisations

professionnelles agricoles à s'interroger sur le bien-fondé de la séparation de la vente et du conseil.

- Prendre conscience du temps « agricole » du changement
- Complexité pour l'agriculteur à gérer une exploitation conçue sur « le vivant » face à un contexte ambiant incompréhensible et des charges administratives croissantes : cas particulier des ZNT⁵ pour lesquelles l'obligation d'information des riverains est perçue comme impossible à mettre en œuvre.
- Non perception, à l'extérieur du monde agricole, des progrès accomplis par ce dernier dans un contexte de messages contradictoires entre le « citoyen » et le « consommateur ».

Les deux représentants de la région (agriculture et environnement) ont tenu un discours mobilisateur sur cette politique, en insistant sur la nécessité d'avoir une approche systémique (MAEC système) et le rôle futur de la PAC pour la financer.

7.2. L'agriculture de conservation des sols au centre d'un réel débat.

Lors d'échanges sur le terrain ou dans le cadre d'un entretien particuliers avec M. Jean-François Sarreau⁶, la mission a pu identifier les tenants et aboutissants de ce mode de conduite agronomique, tant au niveau :

7.2.1. Des avantages :

- Fixation de carbone (grâce à l'augmentation du taux de matière organique issue de la couverture permanente des sols) favorable à l'objectif 4/°°)
- Fonctionnements biologique et biochimique du sol améliorés (meilleure extraction des éléments nutritifs par la plante cultivée),
- Meilleure résilience aux effets du changement climatique (meilleur stockage de l'eau),
- Enrichissement notable de la biodiversité, supérieur à ce qu'enregistrent les techniques culturales simplifiées
- Réduction des charges de mécanisation et de carburant.

7.2.2. Que des inconvénients :

- Les effets positifs énumérés ci-dessus ne s'obtiennent qu'à l'issue d'un temps de transition « agro écologique » d'au moins 6-8 années,
- Recours obligé au glyphosate en l'absence de ressource alternative acceptable et généralisée à toutes les situations.

Il serait utile d'approfondir cette analyse par une étude coûts bénéfices approfondie permettant également de vérifier les dires professionnels qui affirment que la restauration d'un haut potentiel de vie biologique du sol en ACS peut dégrader la molécule du glyphosate avant son transfert dans le milieu.

5 Une ZNT de 3 m représenterait 12 000 ha en Bretagne)

6 Agriculteur dans le Finistère et le Cher, président de l'institut de l'agriculture durable

8. CENTRE-VAL-DE-LOIRE (30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2019)

8.1. Une région dominée par les grandes cultures

Si les grandes cultures (oléagineux et céréales) en font une région de premier plan, la diversité des autres productions (élevage caprin, viticulture, arboriculture, maraîchage) est un enjeu important pour les « zones intermédiaires » et un atout pour la mise en œuvre d'Ecophyto. La faiblesse du secteur bio (3% de la SAU loin de l'objectif de 15% en 2022), notamment pour les grandes cultures va de pair avec la forte consommation d'engrais de synthèse et de produits phytopharmaceutiques (3ème rang en valeur absolue ou à l'hectare ; IFT de 5 pour l'orge, 7 pour le colza, mais 15 pour la vigne et 48 pour les pommiers-valeurs 2014/2016-).

8.2. Une gouvernance stabilisée qui privilégie le dialogue

On notera la bonne collaboration entre les services de l'Etat avec une implication récente mais significative de l'ARS. La Coreamr a décidé la création d'un comité stratégique élargissant le comité des financeurs (auquel participe la région) à la chambre régionale d'agriculture et France nature environnement.

Les associations de protection de l'environnement et de consommateurs contribuent au plan.

La concertation entre les acteurs est particulièrement développée et le constat présenté sans complaisance en Coreamr est bien partagé. Il montre l'urgence à agir compte tenu des temps de transfert (de nombreuses molécules interdites encore présentes dans l'eau). Le plan gagnerait à être accompagné d'indicateurs simples et d'objectifs chiffrés pour jalonner les prochaines étapes.

8.3. Un discours constructif de la Chambre régionale d'agriculture...

Dont le président, par son dynamisme et son expérience personnelle, témoigne de la nécessité de porter le changement et de la possibilité de le réussir.

8.4. ... courageux face au front uni du négoce et des grandes cultures

Les échanges avec le négoce et les représentants des principales filières de grandes cultures montrent un front uni et les arguments avancés sont nombreux (refus de l'interdiction de produits en l'absence de solution alternative ; réapparition de maladies qui avaient disparu (risque d'exclusion de cahiers des charges) ; multiplication des stocks de graines d'adventices dans les sols ; compétitivité sur le marché international, balance commerciale ; brutalité de la décision alors que la recherche n'a pas encore trouvé de solutions ; dangerosité non prouvée, « il s'agit de décisions politiques non fondées scientifiquement » ; réduire les impacts, sanitaire ou environnemental, s'ils sont prouvés et non la dose ; « les molécules dangereuses ont déjà été retirées, et les autres sont autorisées, ce qui prouve leur innocuité »...).

Ils proposent de la pédagogie auprès du public et des scolaires pour expliquer leur métier et appellent de leurs vœux une attitude plus objective de l'Etat.

Ils témoignent de l'attachement des responsables agricoles à un modèle économique tourné vers l'export, même si on a pu voir que ce modèle pouvait faire débat, certains préférant prendre le virage de la qualité (HVE ou bio) pour conforter leur positionnement commercial, y compris à l'export, plutôt que prendre le risque de rester sur des marchés très concurrentiels où la France ne

joue pas à « armes égales ». C'est aussi une façon de sortir par le haut et de réconcilier les points de vue avec les ONG et la société.

Cette certification fait débat, la généralisation du HVE étant présentée par les organisations professionnelles agricoles comme une utopie, car elle ferait perdre la plus-value qu'elle permet aujourd'hui ; l'AGPB suggère de « viser à terme » le niveau 2 de la certification environnementale et d'en faire un indicateur de la réussite d'Ecophyto 2+, à la place du NODU qui serait une « machine à perdre », mais elle ne précise pas que le niveau 2 ne comporte que des obligations de moyens et non de résultats comme le HVE.

Certains soulignent cependant la nécessité d'avoir une approche systémique, pour ne pas limiter le débat à l'interdiction de telle ou telle molécule, mais aborder toutes les composantes environnementales (biodiversité, qualité de l'eau, émissions de GES) dans une approche « combinatoire » désormais acceptée, de plusieurs solutions.

Les responsables agricoles ont le sentiment que la profession a « fait des efforts » et ils ne perçoivent pas suffisamment les nouvelles attentes de la société.

8.5. ...Malgré un réel potentiel de changement

Il y a 12 collectifs d'agriculteurs dans des groupes Dephy (142 exploitations) et 35 groupes 30 000 (380 exploitations, alors que l'objectif est de 1500), et 6 GIEE. La dynamique est faible malgré les moyens déployés (3M€ d'AE).

Il y aurait 140 céréaliers en conversion pour 170 exploitants bio en Eure-et-Loir, ce qui témoigne d'une dynamique récente, y compris en grandes cultures.

Le rôle de l'enseignement agricole, magistralement illustré par l'action du lycée de Vendôme (41), a permis de mesurer toute l'importance de l'expérimentation en situation « réelle » pour montrer les voies possibles du changement et apprécier les conditions de la réussite : elles démontrent la vulnérabilité de l'exploitation en phase de transition, le temps nécessaire pour « redonner vie au sol » (au moins 5 ans) et maîtriser de nouvelles pratiques. Elles montrent également l'importance de trouver des débouchés pour les productions introduites dans les rotations. La présence d'un élevage dans l'exploitation a facilité cette transition. Ce qui fait dire à l'un des agriculteurs rencontrés qu'il faudrait un « plan Marshall » pour la production de protéagineux destinés à l'alimentation animale (assurant à la fois des débouchés aux nouvelles cultures et l'approvisionnement local pour les éleveurs).

8.6. Des freins importants subsistent

Pour les tenants de l'agriculture de conservation, l'utilisation du glyphosate reste une solution ultime, avec le labour, au moins en phase de transition (tant que le ray gras favorisé par les rotations simplifiées-blé orge colza- ne sera pas maîtrisé) et jusqu'à ce que les filières permettant la diversification (chanvre, trèfle, luzerne, protéagineux) soient mises en place.

Certains responsables agricoles vont jusqu'à affirmer : « interdire le glyphosate compromettrait le plan Ecophyto ».

S'ils reconnaissent plus ouvertement la nécessité d'avoir une approche systémique, et de favoriser la diversification des cultures, celle-ci serait conditionnée à l'accès à l'irrigation (indispensable pour l'introduction réussie de cultures de printemps), et pour la polyculture élevage à l'apprentissage de nouvelles compétences.

Le libre-échange, y compris au sein de l'Europe, et les orientations actuelles de la PAC ne permettent pas le changement de modèle que certains représentants agricoles appellent de leurs vœux. La réforme de la PAC est une opportunité.

Enfin, le retour de maladies anciennes ou d'adventices est présenté comme une conséquence de la réduction des traitements et ne crée pas un climat propice à la mise en œuvre du plan.

8.7. Protection des riverains : un rejet du décret

Le principe des chartes figurait dès 2018 dans le contrat de solution ; pour autant il est clairement rejeté par la profession, même si deux chambres d'agriculture (Eure-et-Loir et Loiret) auraient récemment proposé un projet de charte aux préfets concernés, sans qu'il y soit donné suite.

La profession prône un effort de pédagogie pour une information « objective » du public ; mais à l'opposé, certains agriculteurs reconnaissent que leur profession n'est pas suffisamment informée des effets environnementaux et sanitaires de leurs pratiques.

8.8. Financement : une mise en œuvre complexe

Il semble que les allocations de moyens soient davantage proportionnées à la contribution des régions à la redevance pour pollutions diffuses qu'aux besoins réels, laissant penser que l'administration n'a pas été insensible au discours des chambres d'assurer un « juste retour » de cet impôt au monde agricole.

Quoiqu'il en soit, ici comme dans d'autres régions, les crédits non utilisés pour Ecophyto 2+ vont directement financer la conversion en Bio, ce que les agriculteurs conventionnels regrettent.

Ont été signalés le paradoxe de régimes notifiés qui excluent certains matériels, car de coût inférieurs au prix plancher, et la complexité administrative de montage et d'instruction des dossiers.

La séparation de la vente et du conseil, régulièrement évoquée est rejetée par le négoce pour qui les vendeurs sont de bon connaisseurs des maladies et peuvent être les acteurs du changement et dont la charge de travail ne pourra pas être assurée par d'autres. En outre le négoce craint une désaffection pour le métier, le seul conseil n'étant pas attractif. Cette séparation va également fragiliser le système des CEPP.

Dans cette région, comme ailleurs, des structures qui vendent des produits phytosanitaires peuvent être membres du réseau DEPHY.

9. OCCITANIE (3 ET 4 OCTOBRE 2019)

9.1. Une région qui a entrepris sa mutation sous la pression de la concurrence

Région productrice très diversifiée (grandes cultures, viticulture, arboriculture, ...), moins tributaire des herbicides (27% des ventes, dont 40% de glyphosate) que des fongicides (67%), la région Occitanie est la première région Bio de France, avec 9000 exploitations et 480 000ha (15 % de sa surface agricole).

9.2. Mais confrontée à des enjeux environnementaux forts

Le premier enjeu est celui de la ressource en eau, notamment sur le bassin Adour Garonne, et si l'enjeu nitrate n'est pas négligeable, il mobilise les ressources des services (pour des tâches jugées par les acteurs peu efficaces) au détriment de celui des pesticides, considéré comme tout aussi préoccupant.

9.3. Une gouvernance stabilisée qui privilégie le dialogue

On notera la bonne collaboration entre les services de l'Etat, avec une implication récente mais significative de l'ARS. La Coreamr a prévu la création d'une conférence des décideurs qui devrait permettre un pilotage plus dynamique, en amont du comité des financeurs qui associe le CR et la CRA.

La fusion des deux anciennes régions (13 départements) bien que promptement menée a compliqué la construction d'un constat partagé sur la situation régionale et la mise en cohérence par le CR de politiques différenciées.

Les associations de protection de l'environnement et de consommateurs sont parties prenantes.

La concertation entre les acteurs est particulièrement développée, mais semble avoir atteint ses limites, faisant dire à certains que la réglementation devrait être renforcée pour permettre aux autorités de l'Etat d'être plus directives.

9.4. Un discours critique des chambres d'agriculture...sans vision stratégique pour les filières

La diversité des productions et des formes d'agriculture rend complexe l'expression cohérente de la profession agricole.

Les responsables agricoles ont rappelé le « si possible » qui affaiblit la portée de l'engagement de réduction de 50% du Grenelle par la même occasion. Ils estiment que la non atteinte cet objectif relève d'une impossibilité qui les exonère de tout reproche.

La profession a des difficultés à communiquer positivement auprès de la population et se positionne davantage en opposante aux décisions publiques que comme porteuse d'une stratégie.

Les responsables agricoles ont le sentiment que la profession a « fait des efforts » et ils ne perçoivent pas suffisamment les nouvelles attentes de la société. Ils expriment en outre un sentiment d'injustice face aux importations de denrées issues d'une agriculture moins contrainte et souhaiteraient une harmonisation sur l'ensemble des facteurs de production.

Les représentants de la FNSEA appellent un changement de politique gouvernementale et une augmentation des moyens des chambres. Ils n'ont plus confiance dans le Gouvernement car, selon eux, la loi EGALIM n'a pas tenu ses promesses.

Enfin, ils mettent souvent en avant le poids des exportations agricoles dans la balance commerciale (La France serait déficitaire avec l'UE pour la première fois en 2018), argument que d'autres contestent, au motif que leur objectif premier doit être de nourrir et non d'exporter.

Or, certains agriculteurs se sont adaptés face à la concurrence européenne (l'Occitanie est frontalière de l'Espagne) et pour répondre aux attentes des consommateurs, mais leurs élus, dont certains disent qu'ils appartiennent à « l'ancien monde » ne les accompagnent pas dans cette transition. Faute de projet stratégique, les chambres et filières ne portent pas et ne relaient pas ce changement. Les agriculteurs ne savent donc pas vers qui se tourner et trouver un appui ; c'est particulièrement vrai pour ceux qui innovent et ne trouvent pas d'accompagnement de la part des centres techniques des chambres ou coopératives, dont les expérimentations et recherches sur le terrain tendent plutôt à prouver l'impossibilité de changer le modèle, comme nous l'ont montré les visites de terrain.

Le monde coopératif se dit attaché à une approche cartésienne et donne la primeur au marché pour répondre aux attentes du consommateur. Dans le même temps, il ne souhaite pas agir sous le coup de l'émotion et considérer que l'agriculteur n'a pas son libre arbitre. Il recrute des conseillers car ce sont les vendeurs qui connaissent le mieux le monde agricole.

9.5. ...Malgré un réel potentiel de changement

Ce serait la première région en GIEE et groupes Dephy.

Il y a 33 collectifs d'agriculteurs dans des groupes Dephy (400 exploitations), 30 groupes 30 000 (600 exploitations) et environ 1000 agriculteurs en GIEE, animés majoritairement par les chambres d'agriculture et encore trop cloisonnés. La DRAAF manque de visibilité sur le réseau Dephy animé localement par les Chambres et dont le rapportage se fait au niveau national.

Les quantités de substances utilisées (QSA), hors biocontrôle, ont amorcé une baisse depuis 2014-2016, alors que les produits de biocontrôle augmentent (soufre : 40 % des ventes utilisées en biocontrôle)

Certains appellent de leurs vœux une réduction de l'exposition aux risques, et non des quantités utilisées, ce qui passe par une hiérarchisation (et pondération) de la dangerosité des substances utilisées.

La profession semble peu informée de la pollution liée aux PPP (air, nappes souterraines et cours d'eau) et des effets sur les milieux et la santé; une meilleure information contribuerait à une prise de conscience.

Pour les scientifiques et enseignants rencontrés, la solution passe par une approche systémique (allant même au-delà du seul secteur agricole), où l'agriculture de conservation permet déjà des progrès sensibles en redonnant aux sols leur potentialité et aux cultures une meilleure résistance aux agresseurs et au stress hydrique. Le rôle des lycées agricoles, en lien avec leurs partenaires (INRA, autres écoles d'agronomie, profession agricole) pour inventer cette transition, la faire partager et au final la rendre possible doit être souligné.

9.6. Des freins importants subsistent

La dépendance à l'eau est sans doute la première préoccupation avant celle des produits phytosanitaires.

La diversité des productions créatrices de valeur (semences...) et le caractère familial de la petite exploitation plaident pour le maintien des produits phytosanitaires et l'irrigation, sans lesquels la survie de ce système serait compromise.

Parmi les moteurs du changement (incitatif, coercitif et économique), l'économique est sans doute le plus efficace, mais il suppose l'existence de filières bien organisées permettant de bien valoriser la production, ce qui n'est pas le cas. Or la profession agricole a la conviction que les cours du Bio vont s'effondrer avec le développement rapide de la production et la saturation (ou banalisation) prochaine de ce marché. Elle considère de même qu'une certification HVE étendue, voire généralisée n'apportera pas de plus-value économique...si ce n'est l'accès au marché. Ainsi ils constatent que les produits C1 et C2 (première et deuxième année de conversion en bio) ne sont désormais plus commercialisables en bio, alors qu'ils l'étaient il y a deux ans, et seul le C3 l'est encore ...pour peu de temps.

Cette transition ne doit pas fragiliser l'agriculture la plus vertueuse (polyculture élevage) qui contribue en outre à entretenir et valoriser les territoires les plus fragiles.

Nombreux sont les agriculteurs qui ne croient pas à la dangerosité du glyphosate (en raison de la controverse, et car ils ne font plus confiance à l'Etat) et ne comprennent pas qu'on leur supprime une substance qui est devenu incontournable et présente de multiples avantages, notamment en facilitant une certaine forme de conversion à l'agroécologie (et plus particulièrement en terrain difficile), comme tous les agriculteurs visités se sont évertués à le répéter à la mission.

Les ONG font le constat d'un échec d'Ecophyto et du manque de volonté des acteurs. De nombreux agriculteurs montrent qu'il est possible de produire et vendre en repensant toutes les pratiques et adaptant les filières ; on ne doit pas se contenter de réduire la dose, comme le préconisent les responsables agricoles. Il est intéressant de noter que FNE est réservé sur le recours aux produits de bio contrôle (cuivre soufre...) car ils n'incitent pas à repenser le système.

La profession demande le maintien de « traitements chimiques » pour faire face à l'apparition de nouveaux bio agresseurs.

Elle constate même le retour de maladies anciennes (ergot, carie) liées à l'absence de traitement.

La multiplicité des filières a pour conséquences le surcoût des matériels dédiés (car de faible diffusion) et l'absence de propositions de solutions à des questions qui n'intéressent pas les instituts ou entreprises.

Il est frappant de constater la pertinence des systèmes mis en place chez certains agriculteurs innovants et opiniâtres, alors que les organismes techniques semblent manquer de leadership dans la recherche de solutions de progrès, se contentant bien souvent de simples ajustements de pratiques et non d'une reconception d'ensemble des itinéraires techniques.

Pour les arboriculteurs et viticulteurs, la suppression du glyphosate, en théorie substituable par les interventions mécaniques, se heurte au difficile recrutement d'une main d'œuvre qualifiée, notamment pour un travail mécanique de précision. Les formations sont inadaptées et une collaboration avec pôle-emploi devrait rapidement être engagée pour recruter et former des conducteurs. C'est une condition impérative du succès du plan Ecophyto.

La profession agricole ne souhaite pas se fixer d'objectifs intermédiaires en matière de réduction de PPP (ni même d'indicateurs de résultats), car ce n'est pas un objectif pour elle.

La filière viticole regrette la rigidité réglementaire qui ne permet pas de pratiquer le bio simultanément sur les différents cépages d'une même exploitation : le classement à la parcelle qu'elle préconise serait refusé par l'INAO.

Les acteurs régionaux sont attachés à ce que les statistiques séparent les produits de bio contrôle des produits conventionnels (ce que la DRAAF fait) car ils sont plus lourds et en augmentation alors que les produits conventionnels sont en diminution. Pourtant ils utilisent les QSA, plus que le NODU ou les IFT, dont le principe était justement de « neutraliser l'effet poids ».

9.7. Protection des riverains : la conception et la robustesse des chartes au centre du débat

Dans une région qui accueille chaque année 50 000 habitants nouveaux, l'étalement urbain exacerbe la problématique.

La mission s'est déroulée en Occitanie le dernier jour de la consultation publique et cette question était moins présente dans les débats, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas ici comme ailleurs, un front déterminé pour refuser cette approche dont la profession estime qu'elle rendra improductive 100 000 ha et que se pose la question du paiement de la taxe foncière et des charges sociales sur ces surfaces, et celle du risque de les voir se transformer en mesures de compensation pour les futures urbanisations.

Elle conduit également à questionner la politique d'urbanisation et la responsabilité des élus, voire des agriculteurs eux-mêmes à l'origine de vente de foncier périurbain.

Pour les ONG, c'est une chance de produire autrement sur ces surfaces qui ne doivent pas être soustraites à l'agriculture.

9.8. Financement : une mise en œuvre complexe

Les acteurs du plan (et en premier lieu la DRAAF) souffrent de l'exceptionnelle complexité de mise en œuvre et de financement de ce plan (divers dispositifs de financements, deux PDRR, deux agences de l'eau aux programmes pluriannuels différents, très complémentaire du PDR de l'ex Languedoc) et appellent de leurs vœux une simplification.

Certains s'interrogent sur une formalisation plus poussée de la feuille de route pour assurer une meilleure cohérence entre les programmes des AE et Ecophyto régional.

On notera que la DRAAF a procédé à une consolidation des différents dispositifs financiers mobilisés par financeur (135 M€ en 2018, y compris MAEC et Bio)

Ecophyto 2+ gagnerait à être plus souple et à permettre une déclinaison régionale plus adaptée au contexte diversifié. Le Conseil régional est très attaché à cette régionalisation de la politique pour être au plus près du terrain (2ème pilier de la PAC), pour autant celle-ci suppose une réelle sélectivité des financements ce qui ne semble pas encore être le cas. La Coreamr appelle de ses vœux un assouplissement des modalités budgétaires pour mieux répondre aux priorités stratégiques régionales. Elle souhaite en outre préciser les objectifs et les échéances pour mieux baliser les changements attendus.

La prise de risque est un frein au changement et l'Etat devrait l'accompagner (comme il le fait pour le Bio).

La commande des collectivités et l'implantation d'industries de transformation locale devraient être un moteur important pour l'évolution du modèle.

10. NOUVELLE AQUITAINE (10 ET 11 OCTOBRE 2019)

10.1. Un conseil régional qui s'affirme

En introduction au déroulé de cette étape, Mme la Préfète avait organisé un dîner de travail réunissant les directeurs des services publics et le Président du Conseil Régional, M. Alain ROUSSET.

Ce dernier a fait part de son engagement personnel et de celui de la région pour qui la question n'est plus de savoir s'il faut réduire l'usage des produits phytosanitaires, ou quand, mais comment. Il porte une politique ambitieuse pour l'agriculture de cette région, et salue un partenariat fructueux entre la Région et l'État pour impulser une dynamique de changement allant dans le sens du plan ECOPHYTO2+, notamment en prenant appui sur le projet VITIREV, rattaché à un TIGA (Territoire d'innovation de grandes ambition). Plusieurs pistes de progrès sont évoquées :

- Doter la politique de réduction des produits phytosanitaires de moyens proportionnés aux enjeux et l'inscrire dans le PIA (programme d'investissement d'avenir)
- Accélérer la procédure d'homologation des produits de bio contrôle en la dotant de capitaux propres à travers des partenariats (modèle de startup)
- La création de fonds de garantie permettant d'accompagner les agriculteurs dans leur prise de risque liée à la transformation de leur modèle de production. La région apporte sa garantie à un fonds de 230 millions d'euros.

En alternative à une CAE traditionnelle, le DRAAF avait retenu le principe de rassembler les membres de la COREAMR dans une configuration « terrain » (au cœur du vignoble de l'entre-deux mers), qui s'est avérée très propice à des échanges objectifs et argumentés vis-à-vis des enjeux de la transition agro écologique.

La séquence en salle consacrée aux autres filières a permis d'aborder les questions liées à l'émergence de différents types d'insectes qui posent des difficultés aussi bien en maraîchage (aubergines) qu'en arboriculture (noisettes). Ces deux filières, bien que de petites dimensions en surfaces, sont des leaders français pour leur volume de production.

10.2. Une gouvernance qui privilégie le dialogue

Le leadership de la DRAAF ne fait pas obstacle dans cette région à l'expression des autres services (DREAL, ARS et Agences de l'eau).

10.3. Une région dominée par la viticulture dont les caractéristiques « conditionnent » la déclinaison du plan ECOPHYTO.

Véritable locomotive de l'économie agricole régionale, la viticulture (bordelaise et cognaçaise) n'est pas uniforme.

Si les conditions culturales (vignes généralement larges et peu pentues, sols sans cailloux) offrent a priori des conditions propices au désherbage mécanique, la généralisation de la substitution à destruction chimique des mauvaises herbes (ou plus généralement d'un couvert installé) semble se heurter à « un plafond de verre » que les professionnels situent à la vingtaine d'hectares, qui représente une unité de compte mobilisant à la fois **un tractoriste formé et expérimenté, un tracteur et son équipement dédiés.**

Il y a un enjeu pour Pôle emploi qui justifierait qu'une impulsion soit donnée au niveau national, car cette question se pose en des termes similaires dans d'autres régions.

Les représentants rencontrés ont fait état de la nécessité de recourir à 5 000 tractoristes supplémentaires pour une substitution totale du glyphosate par moyens mécaniques sur la Nouvelle Aquitaine. Non seulement le gisement de ces personnels reste à créer, mais il constituerait une population supplémentaire de saisonniers à valoriser le reste de l'année (annualisation du temps de travail).

Le surcoût d'investissement⁷ va « segmenter » la viticulture selon les marges que chaque appellation est en mesure de dégager ; autant il sera soutenable - et réalisable - en Cognac et dans les crus bordelais prestigieux, autant il demandera un accompagnement financier substantiel dans la majeure partie du vignoble, avec en toile de fond les conséquences de la taxation supplémentaire de 25 % imposée par les USA, débouchés majeurs des vins et spiritueux de cette région.

10.4. Une architecture DEPHY très présente sur un territoire fertile aux dynamiques de groupe ...

Les réseaux DEPHY sont remarquablement denses dans cette région qui comprend :

- 47 des 266 sites DEPHY EXPÉ nationaux,
- 45 réseaux d'animation DEPHY FERME (plus de 500 fermes dont 22 exploitations de lycées agricoles),
- 85 groupes fermes 30 000 (1 015 exploitations).

Au-delà de la dynamique DEPHY, il convient de mentionner l'existence de 94 GIEE, dont l'orientation comporte au moins un axe au service de l'agro écologie.

La dynamique de mobilisation des organismes professionnels (chambres d'agriculture mais aussi instituts techniques, coopératives et négoce) et des agriculteurs est donc bien enclenchée et explique ces scores intéressants non seulement en termes d'adhésion des agriculteurs mais aussi et surtout à propos des baisses d'IFT obtenues à l'intérieur du réseau DEPHY dans toutes les spéculations, comme indiqués dans le tableau ci-dessous (variations de la moyenne triennale sur 2015/2017 – données DRAAF).

Cultures	Grandes cultures	Viticulture	Légumes	Arboriculture	Horticulture
Variation IFT (%)	- 10	-17	-38	-25	-43

10.5. ... mais qui n'atteint pas les objectifs du plan.

Dans cette région comme ailleurs, la massification « DEPHY » tarde à se réaliser et les chiffres de consommation des produits phytosanitaires sont en augmentation, que la DRAAF analyse ainsi :

- La disparition sur le marché des molécules considérées comme les plus préoccupantes mais souvent utilisées à faible dose, remplacées par des substances plus pondéreuses et moins rémanentes.
- La diversité des aléas climatiques et ravageurs qui s'y rattachent suite à la modification d'un biotope qui devient propice à l'installation de ces nouveaux parasites.
- Une offre en produits de biocontrôle insuffisante par rapport à tous les enjeux.
- Une diffusion des données de performance des itinéraires innovants trop souvent nationale et pas assez ciblée sur les territoires

La présence dans cette région de cultures (noisette, aubergine, bulbes) représentant des intérêts « mineurs » pour les sociétés phytosanitaires se traduit par l'émergence d'usages orphelins pour lesquels les réponses données par les pouvoirs publics sont jugées insuffisantes et/ou trop

7 Auquel il faut ajouter un budget carburant multiplié par 8, en raison d'un nombre de passages porté de 2 à 5

tardives en ce qui concernent les dérogations dites « 120 jours » et la mise en œuvre de reconnaissance mutuelle entre états membres. Là encore sont dénoncées les disparités entre pays membres de l'UE, dont certains utilisent des spécialités interdites en France.

On ressent encore une opposition entre producteurs bio et conventionnels ; les premiers s'estiment tenus à l'écart alors qu'ils ont démontré la faisabilité d'un modèle différent. Pour autant, quelques viticulteurs conventionnels se sont tournés vers le bio, mais il leur a fallu créer une autre exploitation (avec des surcoûts de gestion), la coexistence des deux systèmes n'étant pas possible.

10.6. Consensus possible autour d'une notion de quota de glyphosate ?

Tant les organisations professionnelles agricoles que FNE, les responsables régionaux rencontrés s'accordent sur les dangers d'une réduction portant sur la seule offre de spécialités commerciales qui ne ferait qu'exacerber les impasses techniques, alors qu'un schéma d'adaptation doit se dessiner en fonction des productions de la recherche et de l'appropriation des nouvelles techniques par les agriculteurs.

Pour le glyphosate, ils proposent au contraire de mettre en place une forme de quota annuel d'utilisation (NDLA : à l'instar de ce qui se fait pour le cuivre ou pour l'irrigation) qui pourrait être défini par l'ANSES (et prendre la forme de quantités maximales utilisées pour chaque usage et/ou par surface).

Pour autant, ni les déclinaisons antérieures du plan, depuis 10ans, ni le projet de feuille de route actuel n'évoquent cette possibilité de réduction progressive et ne fixent des étapes intermédiaires et chiffrées : les acteurs ont aujourd'hui le sentiment d'une décision brutale et impérative. La profession (viticole) n'a pas formalisé ses propositions et les étapes pour y parvenir, alors qu'elles pourraient conforter la démarche portée par les pouvoirs publics.

11. NORMANDIE (24 ET 25 OCTOBRE 2019)

11.1. Une région dépendante des produits phytosanitaires

Région diversifiée (prairies, élevage laitier, grandes cultures, pomme à cidre, lin ...), avec une forte utilisation des herbicides (5ème région utilisatrice). Le glyphosate est la deuxième substance la plus achetée après le prosulfocarbe) ; les IFT ne baissent pas et restent particulièrement élevés pour la pomme de terre. La BNVD indique logiquement un pic d'achats en 2018.

C'est la 9ème région Bio de France, avec 1800 exploitations et 90 000ha (5 % de sa surface agricole) et une bonne dynamique liée à celle de l'aval de la filière.

11.2. Mais confrontée à des enjeux environnementaux forts

De 2012 à 2017, 118 captages d'eau potable ont dû être abandonnés en raison de pollutions d'origine agricole, dont 12 à cause des pesticides.

11.3. Une gouvernance stabilisée qui privilégie le dialogue

Il existe une bonne collaboration entre les services de l'Etat avec une implication récente mais significative de l'ARS, qui se traduit par la qualité des documents produits.

Les associations de protection de l'environnement et de consommateurs sont parties prenantes.

La concertation entre les acteurs est particulièrement développée, mais semble avoir atteint ses limites, au regard des résultats mais également des actions envisagées dont il est difficile de dire si elles permettront un infléchissement de la consommation d'intrants.

11.4. Un engagement réel des chambres d'agriculture davantage opérationnel que stratégique.

Les chambres paraissent vouloir peser fortement dans le processus :

L'engagement des animateurs des chambres d'agriculture est significatif et montre une grande implication dans le réseau Dephy.

Elles ont manifesté leur souhait de créer une plateforme de recherche régionale avec l'aide de la région, dont on peut se demander si elle ne fera pas doublon avec les dispositifs en place (INRA, réseau Dephy).

On ressent même une certaine rivalité entre les chambres et les CIVAM pour l'animation des groupes.

11.5. ... et une faible dynamique de changement

Il y a 55 collectifs d'agriculteurs représentatifs de la diversité des productions de la région. 13 groupes Dephy (150 agriculteurs), 13 groupes 30 000 (130 agriculteurs) et 29 GIEE, animés majoritairement par les chambres d'agriculture. Les GIEE, qui ont plus la faveur des agriculteurs en raison de leur périmètre plus globalisant, pourraient servir de catalyseur à la massification du dispositif DEPHY.

Ainsi, à peine 1% des agriculteurs sont engagés dans ces groupes, et comme observé ailleurs, ils l'ont souvent fait par choix personnel indépendamment du plan Ecophyto.

Le recrutement est très faible (aucune candidature pour l'appel à projets 30 000 de 2018, et seulement deux en 2019), ce qui est préoccupant pour l'avenir.

Or l'objectif de – 50% d'IFT semble accessible au plus grand nombre, si on en croit ceux qui se sont engagés dans le réseau Dephy.

11.6. Des freins importants subsistent

Parmi les moteurs du changement (incitatif, coercitif et économique), l'économique est sans doute le plus efficace, mais il suppose l'existence de filières bien organisées permettant de bien valoriser la production, ce qui n'est pas le cas, malgré la coexistence dans une même région de l'élevage et des grandes cultures.

Pour allonger les rotations et diversifier les cultures, certains de nos interlocuteurs appellent de leurs vœux un « plan national protéines végétales » dont les vertus seraient de donner des débouchés aux cultures introduites dans les rotations, alimenter les troupeaux en réduisant notre dépendance aux protéines importées.

Une impulsion forte de l'Etat, qui serait dans son rôle, permettrait à nombre d'agriculteurs de franchir le cap et de changer de système au moment où beaucoup s'interrogent sur ses limites du fait des impasses techniques auxquelles ils sont confrontés (résistances des adventices ou maladies aux traitements, épuisement des sols...). La prise de risque, notamment des agriculteurs du réseaux Dephy (qui contribuent à une politique publique), devrait être accompagnée, comme elle l'est pour la conversion au Bio.

Le secteur est peu attractif pour les jeunes ainsi que pour les salariés, ce qui ne facilite pas la conversion de l'agrochimie vers l'agronomie, plus exigeante et complexe. Une action auprès des écoles et de Pôle emploi, pour recruter et former des salariés compétents paraît nécessaire.

Enfin, bien que cela paraisse anecdotique, mais c'est révélateur de la fragilité du secteur (agrandissement inconsidéré des exploitations en réponse à la faible création de valeur ajoutée à l'hectare), lors de la visite, par une météo orageuse et sous des rafales de vent, nous avons vu un jeune agriculteur traitant sa parcelle avec un désherbant (sans doute glyphosate), une quantité importante du traitement partant en volutes au-dessus de la parcelle et non loin d'un hameau voisin. L'agrandissement des exploitations éloigne l'agriculteur de son territoire et lui « impose » un rythme et une programmation des interventions déconnectées des réalités de ce territoire.

11.7. Donner envie ...

Les témoignages entendus démontrent une fois de plus la nécessité d'avoir une approche systémique de l'exploitation et ne pas se focaliser sur les seuls produits phyto sanitaires. Les agriculteurs entendus et visités portent un projet d'entreprise solide, fondé sur une approche personnelle (diversification des revenus, convictions environnementales, maintien d'un territoire cynégétique de qualité ...) et rendu possible par une approche agronomique. L'un d'eux est même certifié iso 14001 démontrant l'intérêt d'une approche globale. Cela suppose une formation suffisante, un bagage technique et un goût pour l'innovation et une ouverture d'esprit leur conférant le recul nécessaire. Ils ont naturellement rejoint le réseau Dephy, lorsque celui-ci s'est constitué (car ce n'est pas le réseau qui les a incités à lancer leur projet !).

Tous ont remis le sol au centre de leur préoccupation : un sol vivant rend la culture plus robuste face aux stress hydriques, ou aux agresseurs. Et plus largement la qualité du terroir : ainsi l'implantation de bandes enherbées et de haies (pour le gibier) a également provoqué le retour du carabe (insecte prédateur des limaces et escargots) et permis à l'agriculteur de ne plus faire aucun traitement anti limace, ce qu'il devait faire systématiquement chaque année, les carabes pouvant aller chercher leurs proies à plus de 150m de la haie.

Ils s'affirment comme de véritables chefs d'entreprise, ouverts aux expériences et conseils divers

mais conservant leur libre arbitre.

11.8. Sans imposer ?

Pour autant la question de quotas par exploitation a été évoquée pour limiter le recours aux produits phytosanitaires aux seules impasses techniques ou situations d'urgence sanitaire. Car, ici comme ailleurs, tous reconnaissent la nécessité de réduire l'usage de ces produits, mais redoutent une interdiction totale.

L'ampleur de cette politique conduit certains à souhaiter qu'elle soit portée et financée dans le cadre d'un PIA (programme d'investissement d'avenir).

12. GRAND EST (28 ET 29 OCTOBRE 2019)

12.1. Une posture professionnelle d'une conception a priori séduisante ...

Le leitmotiv des organisations professionnelles agricoles est double : créer de la valeur tout au long de la chaîne et entraîner le plus grand nombre d'agriculteurs sur la voie d'un **progrès partagé**. Cela suppose d'agir à la fois au niveaux microéconomique et macroéconomique.

A priori, le Grand Est ne manque pas d'atouts pour s'engager dans la transition agro écologique : un pôle de compétitivité (IAR) dans le sillage duquel la profession agricole a réussi l'émergence de structures génératrices d'innovation (Terrasolis et Terralab⁸ sur la Ferme 112, ARD⁹, mise en place d'une intelligence collective dans le réseau des CA).

Cette forte intégration s'est construite en réponse à une contrainte forte d'une région enclavée qui a dû créer sur place ses propres circuits de valorisation ;

S'appuyant sur ces opportunités et sans nier la nécessité d'une évolution vers l'agro écologie (d'ailleurs effective dans plusieurs démarches locales), les présidents de FRSEA et CRAGE¹⁰ ont, sous couvert de propos avant-gardistes ambitieux (une démarche numérique française, pacte global régional, réflexion européenne sur le bilan carbone, stratégie d'identification ...) regretté un manque de vision stratégique pour une agriculture française qui perd des points de compétitivité et ne génère plus assez de valeur. Cette vision serait utile pour peser davantage sur la scène européenne où doivent se construire les solutions partagées, la France ne pouvant être la seule à faire évoluer ses pratiques.

Cela suppose une approche globale transcendant les filières.

12.2. ... mais qui ne suffit pas à transcender les résultats attendus dans ECOPHYTO II +

Interpeler un futur qui bénéficierait au plus grand nombre des agriculteurs ne suffit pas à masquer la timidité de la massification du dispositif DEPHY encore trop restreinte aujourd'hui à un public d'initiés, qui, dans le Grand Est comme ailleurs, étaient intrinsèquement disposés dès le départ à évoluer dès l'instant où se met en place une dynamique de groupe.

Il faudrait proposer un projet mobilisateur pour attirer les agriculteurs dans le réseau 30 000.

Treize structures agricoles¹¹ sont engagées dans l'animation d'une démarche collective des pionniers, notamment le réseau très volontariste des chambres.

Les chiffres clés du plan ECOPHYTO sont les suivants (source DRAAF 2019) :

- 68 000 Certiphytos
- 292 BSV : 14 éditions, 1500 parcelles d'observation, 90 partenaires
- 30 groupes DEPHY
- Groupes 30 000 : 64 financés, 12 en projet
- 15 exploitations de lycées agricoles engagés dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires

8 Un cluster de l'amont agricole et des expérimentations grandeur réelle

9 Agro ressources et développement

10 Chambre régionale d'agriculture du Grand Est

11 Chambres d'agriculture du Grand Est, la coopérative EMC2, VIVESCIA et Cristal Union, la FREDON, le CETA de Romilly, le CIVAM de l'Oasis

- Budget régional moyen annuel de 9,8 M€ pour les dispositifs Ecophyto
- 19 GIEE sur les thématiques Ecophyto

Pour autant, les indicateurs de réduction d'emploi des produits phytosanitaires sont appréciables avec des réductions atteignant 50 % pour les IFT hors herbicides.

12.3. Dans une région Grand Est où les trois vignobles annoncent une viticulture sans herbicide chimique en 2025 : le « *oui mais* » de la viticulture alsacienne au zéro glyphosate

L'entretien réalisé en visioconférence avec des représentants de cette filière a permis de retrouver les arguments déjà entendus dans l'étape bordelaise. Mais le caractère généralement (très) pentu de ce vignoble induit des spécificités qui rendent le tout mécanique plus difficile à atteindre: seuil de mécanisation rabaissé ici à 10 ha, offre de tractoristes quasi inexistante, nécessité de conjuguer enherbement de l'inter rang et désherbage du cavaillon pour lutter contre les coulées de boues.

Si la question herbicide est la plus délicate à résoudre, les bio agresseurs animaux ou cryptogamiques sont globalement bien maîtrisés dans une viticulture très engagée en bio (25 % des exploitations) et biodynamie (1er vignoble européen engagé par les surfaces) et qui regrette que les indicateurs de suivi employés (relatifs à des quantités) discréditent les solutions alternatives aux produits conventionnels.

Enfin, pour une viticulture dont le renom s'assoit sur une identification de cépages (Riesling, Gewurztraminer, ...) le recours à des cépages résistants autrement nommés ne semble pas être la solution immédiate.

La certification environnementale et notamment son niveau 3 (HVE) est perçue dans les vignobles de cette région Grand Est comme une voie de progrès à même de fournir la valorisation (image et revenus) rendant soutenable les investissements nécessaires à la transition agro écologique attendue. Sur les 485 exploitations certifiées HVE dans cette région, 478 sont viticoles !

12.4. Un appareil de formation agricole à la pointe de la création et du transfert de références utiles

Dans cette région, l'enseignement agricole et viticole confirme un rôle essentiel dans la démonstration et l'appropriation du changement, dans l'expression de ses différentes missions : formation initiale des futurs agriculteurs, formation pour adultes (formation de tractoristes à Rouffach) et bien entendu intégration des exploitations dans les réseaux DEPHY où sont produites des références directement transposables aux exploitations de même nature dans l'environnement.

12.5. Des financeurs disposés à contribuer au succès du plan ECOPHYTO II +

Le Conseil régional Grand Est, pour qui l'agriculture est un axe fort de ses priorités, participe activement et financièrement aux leviers de progrès agro écologique (atteinte du bon état des masses d'eau, région bas carbone en 2050, valorisation de la biomasse, ferme du futur ...).

De leur côté, et parce que l'état des ressources en eau est une de leurs priorités et un levier du changement, les agences de l'eau (Seine Normandie et Rhin Meuse) ont adopté des programmes d'intervention incitatifs pour des filières aval s'engageant dans la valorisation de productions à bas intrant sinon bio.

Pour autant le moteur pour l'agriculteur sera la possible création de valeur ajoutée.

CONCLUSION

Mis en place pour l'avènement d'une agriculture plus agro écologique, les deux premières versions du plan ECOPHYTO ont produit des résultats limités.

Autant le dispositif DEPHY a été capable de prouver qu'une production de qualité, à valeur ajoutée constante sinon supérieure, est possible en réduisant le recours aux produits phytosanitaires, autant la vulgarisation des enseignements positifs reste encore un échec. La « massification » espérée est loin d'être atteinte et les dernières statistiques de la BDNV-D attestent d'une hausse continue de la consommation de pesticides.

Chargée d'assurer le bon déroulement des plans, la mission a identifié un certain nombre de freins, à l'occasion de ses douze déplacements en France continentale. En fait, trois éléments de contexte s'imposent à la profession agricole pour réduire sa dépendance aux produits phytosanitaires.

Le regard que la société porte sur l'agriculture est de plus en plus critique avec l'expression d'exigences fortes quant au modèle de production, idéalisé dans le seul modèle de la production bio.

La notion de protection des cultures n'est ni connue ni comprise du grand public, le pulvérisateur est diabolisé, indépendamment de la substance utilisée.

L'encadrement réglementaire de l'emploi des produits phytosanitaires se traduit par une réduction significative de la palette des produits utilisables car l'obtention d'une AMM est désormais hautement conditionnée par le respect des critères de protection de la santé de l'homme et de l'environnement.

La perspective de retrait du glyphosate symbolise le désarroi d'une profession agricole qui, dans sa grande majorité avait fondé son modèle de production sur la chimie.

Tous les acteurs s'interrogent désormais sur la durabilité du modèle agroalimentaire français actuel.

L'agriculteur seul ne peut faire évoluer son modèle de production avec une garantie de résultat si on ne considère pas dans son ensemble la chaîne allant du champ à l'assiette, c'est à dire du producteur au consommateur.

Pour cela, **tous les acteurs** de ce système socioéconomique ont une part de la solution et une part de responsabilité.

Comme il a été souvent demandé dans ce tour de France, **une parole forte de l'Etat** est attendue pour légitimer une orientation nouvelle de l'agriculture et l'accompagner, en créant un contexte porteur.

Les filières, qu'il s'agisse d'organismes de collecte et/ou de mise en marché, ont un rôle déterminant à jouer, encore faut-il qu'elles en admettent les principes en profondeur.

Les décideurs et acteurs territoriaux (collectivités, agences de l'eau) peuvent être des ensembleurs dans l'émergence de solutions dont le contour géographique doit largement dépasser celui de l'exploitation individuelle.

Enfin, parce qu'il doit rester l'épicentre d'un système voué à changer pour s'adapter et se

maintenir, l'agriculteur doit bénéficier d'un accompagnement intellectuel et financier adapté pour franchir les étapes d'une mutation profonde.

Conforté par une recherche qui sache apporter des réponses aux impasses techniques, un développement agricole revisité est possible au service d'un projet stratégique dans lequel l'agroécologie est à la fois un outil et un objectif.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le **01 DEC. 2018**

Le Ministre d'Etat, Ministre de la
Transition Écologique et Solidaire,
La Ministre des Solidarités et de la
Santé,
La Ministre de l'Enseignement supé-
rieur, de la Recherche et de l'Innova-
tion,
Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

à
Monsieur le Préfet
Pierre-Etienne BISCH

N/Réf : TR507642

Objet : lettre de mission sur la coordination de la feuille de route relative aux produits phyto-
sanitaires et du plan de sortie du glyphosate.

La réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques constitue un enjeu important pour la santé publique et une meilleure protection de l'environnement. Il s'agit d'une attente forte et légitime exprimée par nos concitoyens. Elle emporte néanmoins des conséquences importantes pour les utilisateurs, qui doivent modifier parfois profondément leurs pratiques, notamment dans le domaine agricole, et doivent donc être accompagnés dans cette démarche.

Dans le but de limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques jusqu'à parvenir à une réduction de 50 % en 2025, le Gouvernement a rendu public le 25 avril 2018 un plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides.

.../...

Ce plan comprend quatre priorités :

- diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement ;
- mieux connaître les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé, mieux informer et protéger la population et les professionnels, et préserver l'environnement ;
- amplifier la recherche-développement d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs ;
- renforcer le plan Ecophyto II, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement.

Conformément à l'engagement présidentiel de novembre 2017, le Gouvernement a par ailleurs présenté le 22 juin 2018 un plan d'actions spécifique pour la sortie du glyphosate d'ici décembre 2020, tout en veillant à ne pas laisser les agriculteurs sans solution.

Nous souhaitons vous confier une mission de coordination de ces deux plans d'action, afin de veiller à leur bonne exécution.

1- Concernant le plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques

En relation avec les services de l'Etat, vous mobiliserez l'ensemble des acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires et les Etablissements publics, via le suivi des engagements des filières et des outils financiers du programme Ecophyto.

Le plan d'action prévoit, à l'appui de ses priorités, des expertises complémentaires qui ont été demandées à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES), à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et aux inspections (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) et Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)). Vous effectuerez un suivi de ces travaux et des échéances fixées et proposerez, avec l'appui de nos services, les suites à y apporter.

Vous nous rendrez compte de l'avancement du plan ainsi qu'aux parties prenantes dans le cadre du Comité d'Orientation Stratégique et de suivi du plan Ecophyto.

2- Concernant le plan de sortie du glyphosate

Vous présiderez la « *Task force* glyphosate » mise en place en juillet 2018. Elle regroupe l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Association des Centres Techniques Agricoles, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et les directeurs d'administration centrale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du ministère de la transition écologique et solidaire, qui doivent réaliser les actions suivantes :

- création et pilotage stratégique d'un centre de ressources « glyphosate » destiné à rendre accessibles à l'ensemble des agriculteurs les solutions existantes pour sortir du glyphosate et à favoriser le partage d'informations sur le sujet ;
- mobilisation des réseaux territoriaux (réseaux des instituts, des chambres d'agriculture et des organismes de développement agricole) pour diffuser les alternatives ;
- lancement des travaux de recherche nécessaires pour identifier les solutions aux impasses techniques ;
- mise en œuvre des actions d'accompagnement (notamment les actions du plan Ecophyto II+)



- mobilisation des acteurs du monde agricole, des filières et de la grande distribution qu'il s'agit d'impliquer davantage dans la sortie du glyphosate ;

- suivi du déploiement de la plate-forme « glyphosate.gouv.fr » destinée à rendre compte des engagements pris par les agriculteurs pour sortir du glyphosate et des progrès accomplis et de la start-up d'État qui accompagnera les agriculteurs dans leur transition, en veillant à la bonne articulation de ces outils avec le centre de ressources.

Vous nous rendrez compte des avancées dans la mise en œuvre de ce plan, en assurant le relais auprès du Comité d'Orientation Stratégique et de suivi du plan Ecophyto, ainsi que le lien avec la mission parlementaire « glyphosate » mise en place le 27 septembre dernier.

Pour atteindre cet objectif de proposer régulièrement et en toute transparence une vision d'ensemble de l'avancée du plan, la *task force* s'appuiera sur un tableau de bord du plan d'actions, établira une cartographie de la mobilisation du terrain et préparera, à une fréquence trimestrielle, une synthèse des avancées diffusable au grand public.

Vous effectuerez un suivi de l'exécution du programme Ecophyto et de l'adéquation de ses financements avec les priorités du Gouvernement : recherche et innovation, diffusion des alternatives, accompagnement des agriculteurs. Vous apporterez une attention particulière à l'évaluation et au fonctionnement de ce programme et à l'évaluation des actions de diffusion des alternatives et de communication à destination des agriculteurs, de l'ensemble des parties prenantes et du grand public.

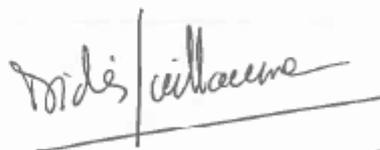
Vous vous appuyerez sur les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du ministère de la transition écologique et solidaire, pour les ressources humaines venant au soutien de votre mission. Vous proposerez aux ministres de saisir les inspections générales pour accompagner les travaux sur tout point qui vous semblera nécessaire. Le Secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation veillera à ce que soient mis à votre disposition les locaux, les équipements et les prestations nécessaires au bon déroulement de votre mission.

Votre mission est essentielle pour assurer le bon déroulement de ces deux plans et l'atteinte de leurs objectifs et nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute difficulté rencontrée dans la réalisation de votre mission.

François de RUGY

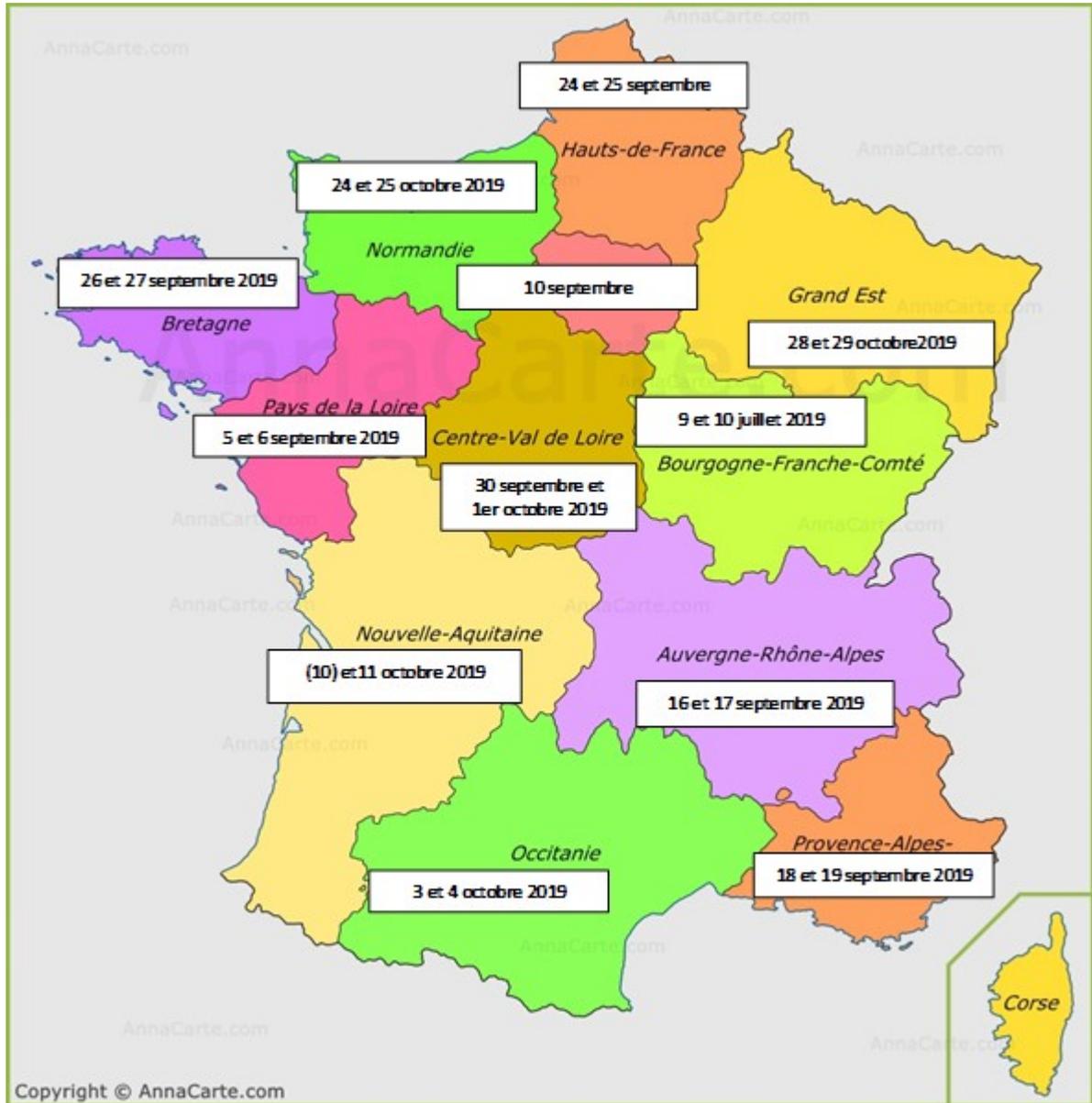
Agnès BUZYN

Frédérique VIDAL


Didier GUILLAUME



Annexe 2 : Calendrier de la mission



Annexe 3 : Analyse AFOM relative aux conditions de réussite du plan ECOPHYTO 2+

1. BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de l'écosystème de recherche agronomique Agrosup Dijon (centre INRA) • Cohérence du discours local de l'État. • Réinstauration d'un discours agronomique. • Volonté de la CRA de conforter son équipe de conseillers « stratégie ». • L'importance du matériel de pulvérisation est désormais perçue. • Résultats des baisses d'IFT dans le dispositif DEPHY • Présence de polyculture élevage • Viticulture à haute valeur ajoutée sur certains terroirs • Expériences réussies d'agriculteurs (viticulture, grandes cultures) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs non convaincus • Capacité des chambres d'agriculture à mobiliser suffisamment de techniciens pour l'accompagnement. • Capacité financière des productions à faible marge à investir dans des changements de pratiques et de matériel. • Batterie d'indicateurs de résultats trop peu renseignée. • Frilosité des filières (coopératives) à accompagner la diversification (contraintes logistiques). • Rigidité des règlements AOC freinant les adaptations nécessaires aux méthodes alternatives. • Impossibilité de faire cohabiter le bio et le conventionnel sur une même exploitation. • Démographie des chefs d'exploitation. • Absence d'outils pour la prise en compte du risque.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Essor de débouchés pour des filières nouvelles (moutarde, soja ...). • La (re)conquête de la qualité des eaux est une contrainte environnementale qui peut se muer en opportunité économique. • Constitution, dans les ZNT, d'un panel de solutions éprouvées généralisables au reste du territoire. • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé et environnement) sont des arguments pour agir. • Démarche d'AAP territorial de la DREAL • Déclinaison du contrat de solutions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau des dotations financières (BSV, aides aux investissements). • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés. • Conséquences de la mise en place de la séparation de la vente et du conseil (sur le devenir des CEPP et le conseil stratégique). • Accords internationaux (Mercosur) ou disparité d'application des textes européens.

2. PAYS DE LA LOIRE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et maturité du discours local de l'État • Synergie possible entre Etat et Conseil régional. • Dynamisme du chargé de mission ECOPHYTO (DRAAF) • Comitologie locale « ECOPHYTO » équilibrée • Implication des aspects et acteurs « santé » • Réinstauration d'un discours agronomique par et chez les OPA. • Positionnement affirmé du réseau consulaire agricole dans la R&D • Un réseau DEPHY dense et présent dans toutes les filières, impliquant tous les acteurs • Niveau de technicité des animateurs du dispositif • Baisses des IFT dans le dispositif DEPHY régional • Présence de l'écosystème de recherche agronomique Végépolys Vallée, apte à produire des solutions pour le secteur horticole • Volontarisme du lycée horticole pour l'étude et le transfert de solutions • Présence de polyculture élevage et expériences réussies d'agriculteurs en polyculture élevage 	<ul style="list-style-type: none"> • Encore et toujours des agriculteurs non convaincus • Discours non suivi d'actions • Limite apparemment atteinte pour la capacité des chambres d'agriculture à mobiliser suffisamment de techniciens pour l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DEPHY. • Le potentiel d'agriculteurs intéressés semble en voie d'épuisement • Batterie d'indicateurs de résultats trop peu renseignée. • Frilosité des filières (coopératives) à accompagner la diversification. • Indépendance de certaines filières • Absence d'outils pour la prise en compte du risque. • Portée insuffisante du message de l'État • Besoin de sécurisation du changement • Définition et qualification des impasses
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de filières organisées et intégrées • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • La thématique « riverains » désormais bien présente peut catalyser un changement chez les agriculteurs • Renouveau du Certiphyto chez une population importante d'agriculteurs • Réorientation des moyens financiers (budgets en base zéro) • Emergence d'initiatives zéro glyphosate (ALTR'Glypho, CAP sans glypho) 	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Mise en péril de la compétitivité des filières • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Engorgement des services par un dispositif d'alerte mal maîtrisé • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés. • Risque d'essoufflement de la dynamique 30 000 • Reconduction de financements non efficaces

3. ILE DE FRANCE

Atouts <ul style="list-style-type: none">• Présence de l'écosystème de recherche agronomique (centre INRA)• Cohérence du discours local de l'État.• Réinstauration d'un discours agronomique.• L'importance du matériel de pulvérisation est désormais perçue.• Résultats des baisses d'IFT dans le dispositif DEPHY• Capacité financière des exploitations	Faiblesses <ul style="list-style-type: none">• Région à tradition d'agriculture industrielle• Opposition affichée de la chambre d'agriculture• Agriculteurs non convaincus• Remise en question des effets des PPP sur la santé et l'environnement ; avec au contraire un discours sur les effets positifs de ces produits.• Batterie d'indicateurs de résultats trop peu renseignée.• Frilosité des filières (coopératives) à accompagner la diversification (contraintes logistiques).• Absence de débouchés pour certaines filières.• Absence d'outils pour la prise en compte du risque.
Opportunités <ul style="list-style-type: none">• Proximité d'un marché importants (12 M hab.)• Débouchés franciliens pour des filières nouvelles• La (re)conquête de la qualité des eaux est une contrainte environnementale qui peut se muer en opportunité économique.• Déclinaison du contrat de solutions	Menaces <ul style="list-style-type: none">• Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture.• Discours des élus agricoles opposés au changement• Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés• Accords internationaux (Mecosur) ou disparité d'application des textes européens.

4. AUVERGNE RHÔNE ALPES

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La parole de l'Etat (Préfecture) est claire • Dynamisme de la chargée de mission ECOPHYTO (DRAAF) • Réinstauration d'un discours agronomique par et chez les OPA. • Niveau de technicité des animateurs du dispositif • Baisse des IFT dans le dispositif DEPHY régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Discrétion des représentants des acteurs non agricoles • Encore et toujours des agriculteurs non convaincus • Limite apparemment atteinte pour la capacité des chambres d'agriculture à mobiliser suffisamment de techniciens pour l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DEPHY. • Le potentiel d'agriculteurs intéressés semble en voie d'épuisement • Un réseau DEPHY peu dense • L'imprécision sur l'assiette des données statistiques génère une incompréhension entre agriculteurs et opinion publique • Indicateurs de résultats trop peu renseignés et absence de bilan DEPHY • Frilosité des filières (coopératives) à accompagner la diversification. • Absence d'outils de prise en compte du risque. • Faible implication des aspects et acteurs « santé » • Besoin de sécurisation du changement • Recours à la génétique insuffisamment mis en avant
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • Réorientation des moyens financiers (budgets en base zéro) • Emergence d'initiatives de filières (Ets CHOLAT) • Valorisation commerciale des productions sous signe de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Complexité des procédures de sélection et d'agrément des réseaux • Mise en péril de la compétitivité des filières • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés. • Risque d'essoufflement de la dynamique 30 000 • Foisonnement des labels de qualité compliquant la démarche des producteurs

5. PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et maturité du discours local de l'État • Dynamisme de la chargée de mission ECOPHYTO (DRAAF) • Réinstauration d'un discours agronomique 	<ul style="list-style-type: none"> • Encore et toujours des agriculteurs non convaincus • Conseil régional peu mobilisé voire absent • Discrétion des associations environnementales et consommateurs en

<p>par et chez les OPA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionnement affirmé du réseau consulaire agricole dans la R&D • Maillage des réseaux entre eux, force du collectif • Un réseau DEPHY dense et présent dans toutes les filières, impliquant tous les acteurs, notamment les CETA • Niveau de technicité des animateurs du dispositif • Baisses des IFT dans le dispositif DEPHY régional • Poids des filières bio 	<p>Comité « ECOPHYTO »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limite apparemment atteinte pour la capacité des chambres d'agriculture à mobiliser suffisamment de techniciens pour l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DEPHY. • Batterie d'indicateurs de résultats trop peu renseignée • Indépendance de certaines filières • Besoin de sécurisation du changement
<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Filières organisée et intégrées • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • La thématique « riverains » désormais bien présente peut catalyser un changement chez les agriculteurs • Orientation des moyens financiers (budgets en base zéro) 	<ul style="list-style-type: none"> • Discours non suivi d'actions • Reconduction de financements non efficaces • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Mise en péril de la compétitivité des filières • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés. • Risque d'essoufflement de la dynamique 30 000 • Capacité financière limitée pour les investissements en matériel

6. HAUTS DE FRANCE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance dynamique de l'État associant bien tous les acteurs • Une agriculture diversifiée • Un enseignement agricole moteur du changement et producteur de solutions utilisables • Des organismes techniques proches du terrain et de la profession 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte réticence des filières et de la profession • Des exploitants agricoles trop spécialisés • Un modèle économique tourné vers l'export et la quantité • Capacité des chambres d'agriculture à mobiliser pour l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DEPHY. • Organismes techniques peu enclins au changement • Absence d'indicateurs de résultats.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • Orientation des moyens financiers (budgets en base zéro) • Valoriser le PPR dans l'axe génétique pour disposer de variétés résistantes. • Révision de la PAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution de financements non efficaces • Outils financiers peu adaptés • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Besoin de sécurisation du changement • Mise en péril de la compétitivité des filières • Abandon de cultures faute de débouchés (betterave) • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés. • Essoufflement de la dynamique 30 000

7. BRETAGNE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un écosystème de recherche agronomique (Agro-campus ouest) • Cohérence et volontarisme du discours local de l'État. • Réinstauration d'un discours agronomique. • Résultats des baisses d'IFT dans le dispositif DEPHY • Bonne dynamique des groupes • Présence de polyculture élevage • Expériences réussies d'agriculteurs (grandes cultures) 	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours des agriculteurs non convaincus • Capacité des chambres d'agriculture à mobiliser suffisamment de techniciens pour l'accompagnement. • Capacité financière des productions à faible marge à investir dans des changements de pratiques et de matériel. • Batterie d'indicateurs de résultats trop peu renseignée. • Frilosité des filières (coopératives) à accompagner la diversification (contraintes logistiques). • Poids de la distribution et du commerce • Absence d'outils pour la prise en compte du risque.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Essor de débouchés pour des filières nouvelles. • La (re)conquête de la qualité des eaux est une contrainte environnementale qui peut se muer en opportunité économique (PSE). • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé et environnement) sont des arguments pour agir. • Déclinaison du contrat de solutions ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau des dotations financières (BSV, aides aux investissements). • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Fragilisation de l'élevage • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés. • Conséquences de la mise en place de la séparation de la vente et du conseil (sur le devenir des CEPP et le conseil stratégique). • Accords internationaux (Mecosur) ou disparité d'application des textes européens.

8. CENTRE VAL DE LOIRE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance de l'État associant bien tous les acteurs • Une agriculture dynamique • Un enseignement agricole moteur du changement • Des organismes techniques proches du terrain et de la profession 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte réticence des filières de grandes cultures et du négoce • Une agriculture trop spécialisée • Un modèle économique tourné vers l'export et la quantité • Capacité des chambres d'agriculture à mobiliser pour l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DEPHY. • Organismes techniques peu enclins au changement • Absence d'indicateurs de résultats.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Attente des consommateurs et marché potentiel proche (avec la région Ile-de-France) Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • Orientation des moyens financiers (budgets en base zéro) • Révision de la PAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution de financements non efficaces • Complexité administrative (comme pour nitrates) • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Besoin de sécurisation du changement • Mise en péril de la compétitivité des filières • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés. • Essoufflement de la dynamique 30 000

9. OCCITANIE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance de l'État associant bien tous les acteurs • Une agriculture diversifiée de polyculture élevage • Poids des filières bio • Un réseau DEPHY dense et présent dans toutes les filières, impliquant tous les acteurs • Un enseignement agricole et agronomique moteurs du changement • Des organismes techniques proches du terrain et de la profession 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte réticence du monde agricole et surtout de leurs représentants • Difficile convergence entre les politiques d'une région recomposée et les programmes des agences de l'eau • Faible association des services régionaux au réseau Dephy • Capacité des chambres d'agriculture à mobiliser pour l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DEPHY. • Insuffisance de la mise en réseau et de la capitalisation des différentes initiatives • Organismes techniques peu enclins au changement • Absence d'indicateurs de résultats.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Démographie et attente des consommateurs • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • La thématique « riverains » désormais bien présente peut catalyser un changement chez les agriculteurs • Orientation des moyens financiers (budgets en base zéro) • Disposition de l'AERMC à s'investir dans le soutien aux filières 	<ul style="list-style-type: none"> • Discours non suivi d'actions • Reconstitution de financements non efficaces • Complexité administrative (comme pour nitrates) • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Besoin de sécurisation du changement • Mise en péril de la compétitivité des filières • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés. • Risque d'essoufflement de la dynamique 30 000

10. NOUVELLE AQUITAINE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance dynamique de l'État associant bien tous les acteurs • Une agriculture diversifiée et à forte valeur ajoutée • Un enseignement agricole moteur du changement et producteur de solutions utilisables • Des organismes techniques proches du terrain et de la profession • Volontarisme du Conseil Régional (Projet VI-TIREV) 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des chambres d'agriculture à poursuivre l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DE-PHY. • Approche trop segmentée par filière (ce qui laisse de côté les « petites filières ») • Retard pris au regard des engagements initiaux (2010)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des productions dont la qualité peut être valorisée auprès du consommateur • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • Orientation des moyens financiers (budgets en base zéro) • Valoriser le PPR dans l'axe génétique pour disposer de variétés résistantes. • Révision de la PAC • Explorer la piste de quotas 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution de financements non efficaces • Outils financiers peu adaptés • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Besoin de sécurisation du changement • Mise en péril de la compétitivité des filières • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés.

11. NORMANDIE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance de l'État associant bien tous les acteurs • Une agriculture diversifiée à l'échelle régionale • Des « pionniers » très engagés et convaincants • Des résultats convaincants obtenus dans le réseau DEPHY • Un enseignement agricole et agronomique moteurs du changement • Des organismes techniques proches du terrain et de la profession 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte réticence du monde agricole • Capacité des chambres d'agriculture à mobiliser pour l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DEPHY. • Insuffisance de la mise en réseau et de la capitalisation des différentes initiatives • Organismes techniques peu enclins au changement • Absence d'indicateurs de résultats. • Retard pris sur la mise à niveau du parc de pulvérisateurs
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Attente des consommateurs • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • La thématique « riverains » désormais bien présente peut catalyser un changement chez les agriculteurs • Réorientation des moyens financiers (budgets en base zéro) • Disposition de l'AESN à s'investir dans le soutien aux filières • Président de CRAN membre de la taskforce • Prendre appui sur les GIEE 	<ul style="list-style-type: none"> • Discours des responsables non suivi d'actions • Reconduction de financements non efficaces • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Besoin de sécurisation du changement • Aucune dynamique vers les 30 000 • Absence de filière pour les débouchés • Possible concurrence du rapprochement de la CRAN avec le dispositif SYPRE

12. GRAND EST

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance dynamique de l'État associant bien tous les acteurs • Une agriculture diversifiée propice à une diversification des rotations • Un enseignement agricole moteur du changement et producteur de solutions utilisables • Un réseau de chambres d'agriculture performant • Des organismes techniques proches du terrain et de la profession • Volontarisme du Conseil Régional • Plateforme IAR ARD TERRALAB • Accompagnement des agences de l'eau en direction des filières 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des chambres d'agriculture à poursuivre l'accompagnement au changement et pour capitaliser les acquis des réseaux DEPHY • A part la viticulture, peu de filières de transformation allant jusqu'au produit fini. • Absence des organisations professionnelles agricoles dans le comité des financeurs • L'essor de l'agriculture de conservation risque d'amplifier le besoin de destruction chimique des couverts dans certaines conditions pédoclimatiques • Absence d'assurance pour accompagner la prise de risque phytosanitaire. • Cahier des charges du bio considéré comme trop strict pour la viticulture.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts désormais bien connus des phytos (santé, eau et environnement) sont des arguments pour agir. • Réorientation des moyens financiers (budgets en base zéro) • Volonté des organisations professionnelles agricoles de s'associer à la définition des priorités régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconstitution de financements non efficaces • Outils financiers peu adaptés • Calendrier d'évolution trop contraint par rapport au temps de l'agriculture. • Besoin de sécurisation du changement • Mise en péril de la compétitivité des filières • Blocage socio-économique des acteurs intermédiaires des filières si le modèle évolue sur davantage d'économie circulaire • Emergence de nouveaux bio agresseurs, retrait d'AMM pour certaines spécialités phytosanitaires. • Perception insuffisante dans l'opinion publique des progrès déjà réalisés • Inadaptation des ressources génétiques au vignoble alsacien connu pour ses cépages. • Accords internationaux empêchant le développement de certaines productions • Abandon de la polyculture élevage

